N° 5

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LÉGALE

Séance du 8 Septembre 1942

Conseil Municipal :

Séance :

Président. Paul Dehove 295

Secrétaire. Léon Treels 295

Vœux :

Théâtre. Admission des enfants aux spectacles. Age limite .. 298

Distribution des cartes de textile 344

Halles Centrales. Répartition du poisson 343

Adresses et Cérémonies :

Chambre Syndicale Hôtelière. Remerciements 295

Décès de Mme Willems. Condoléances 295

Baux :

Prises en bail :

Terrains. Rue du Grand Balcon. Indemnité S.N.C.F. 319

Annappes. Bureau de Bienfaisance 313

Fâches. Bureau de Bienfaisance 313

Hellemmes. Bureau de Bienfaisance 313

Marcq-en-Barœul. Bureau de Bienfaisance 313

Mons-en-Barœul. Bureau de Bienfaisance 313

Contentieux :

Transactions :

Accidents. Braure Pierre, manœuvre. Règlement 316

Lefort Henri, manœuvre. Règlement 316

Verbèke Raymond, gardien de la Paix auxiliaire. Règlement 316

Dons et Legs :

Legs :

Crépin. Souscription d'actions nouvelles : L'Urbaine et la Seine 332

Fêtes et Cérémonies :

Kermesse :

Terrain de l'Usine Walker, boulevard Montebello. Allocution de M. le Maire 336

Administrations diverses :

Contributions Directes :

Contribution mobilière. Exonération en faveur des familles nombreuses. Allocution de M. le Maire 335

Bâtiments communaux :

Généralités :

Eclairage. Fourniture de matières et d'objets fabriqués. Marché Compagnie Générale d'Electricité 299

Tables sur tréteaux et bancs. Marché Léo Wiart et Cie. Crédits 298

Vidange et curage des fosses d'aisances. Marché. Delefosse 305

Hôtel de Ville :

Terrain scolaire provisoire. Clôture en béton. Marché Etablissements Proci 300

Théâtre Sébastopol :

Remise en état des sièges. Marché Quentin fils 297

Institut Denis Diderot :

Construction. Réception et décomptes définitifs 301

Groupe scolaire des Bois-Blancs : Alfred de Musset, Desbordes-Valmore, Jean Jaurès :

Monte-charge. Entretien. Engagement. Société Otis-Pifre .. 304

Eglise du Sacré-Cœur :

Réfection de la couverture. Participation du Culte 302

Constructions provisoires :

Faubourg de Béthune et Faubourg des Postes. Stockage et gardiennage des matériaux. Marché Edouard Bouchery 300

Immeubles :

Achat d'immeuble :

Thionville 7 (rue de). Consorts Debièvre 318

Achat de terrains :

Léon Gambetta 115 (rue) 331

Quatre-Chemins (place des). Honoraires des négociations. Renonciation. Acceptation 296

Rampes d'accès au Passage Supérieur de la Cité Hospitalière. Elinck-Lemahieu 307

Expropriation :

Immeuble, rue des Augustins 23 et rue Gustave-Delory 65.. 305

Terrain. Sentier des Dondaines 306

Aliénation de terrains :

Lit de l'Arbonnoise. Pruvost. Demande de prorogation de délai 296

Evictions de locataires :

Rampes d'accès au Passage Supérieur de la Cité Hospitalière. Elinck-Lemahieu 307

Terrain à Hellemmes. Indemnité Thieffry 314

Démolition d'immeubles appartenant à la Ville :

Bavai 108 (rue de). Admission en recette 304

110. Admission en recette 303

Vignette 39 (rue de la). Admission en recette 303

Promenades. — Jardins. — Squares :

Circulation des ânes et voitures attelées d'ânes :

Jardin Vauban. Convention Mme Maes 316

Voies ferrées. — Tramways. — Transports en commun :

Chemins de fer :

Passages à niveau 3 à 5 de Lille à Béthune. Projet de suppression. Avis 320

Voirie :

Généralités :

Matériel et matériaux. Démolition d'immeubles. Admission en recette ..... 303(2)-304

Location de matériel de voie de 0,60. Admission en recette. 309

Alignement :

Moulins de Garance (rue des). Protestation. Avis 320

Trottoirs :

Reconstruction. 1er Semestre 1942. Participation des propriétaires. Admision en recette 311

Voirie nationale, départementale et chemins vicinaux :

Fourniture de grenaille et de macadam de porphyre de Lessines. Marché Bernard 310

Canaux. — Egouts. — Ponts :

Egouts :

Curage et vidange. Marché Delefosse 305

Construction. Bazinghien (rue du). Décompte définitif 312

Ratisbonne (rue). Réception définitive 311

Pavage — Chaussées empierrées :

Trottoirs :

Reconstruction : 1er Semestre 1942. Participation des propriétaires. Admission en recette 311

Entretien. Fourniture de grenaille et de macadam de porphyre de Lessines. Marché Bernard 310

Grenaille de porphyre de Lessines. Cession. Admission en recette 310

Carrières :

Maupertus et Fermanville. Vente de matériaux. Admission en recette 312

Théâtres Municipaux :

Exploitation :

Saison 1941-1942. Crédit supplémentaire 330

Enseignement Technique :

Orientation professionnelle :

Médecin de service. Relèvement de l'indemnité 326

Assistance :

Assistance à la Famille :

Admissions et rejets 345

Femmes en couches :

Admissions et rejets 357

Vieillards, infirmes et incurables :

Assistance à domicile 364
Allocations complémentaires 368
Hospitalisation 367

Assistance médicale gratuite :

Admissions 360

Hospices :

Immeubles :

Baux. Location de terrain à la ville d'Halluin. Avis 317

Œuvres diverses :

Colis aux prisonniers de guerre :

Allocution de M. le Maire 340

Camps de vacances :

Assurance contre les accidents des enfants et des surveillants. 315

Restaurants populaires et Cantines :

Situation. Exposé de M. le Maire. Félicitations du Conseil municipal à MM. les Membres de la Régie municipale 338

Vestiaire municipal :

Allocution de M. le Maire 341

Recettes :

Octroi :

Suppression. Allocution de M. le Maire 333

Dépenses :

Crédits supplémentaires :

Théâtre 330

Hygiène :

Etablissement dangereux, insalubre ou incommode :

Usine de fabrication d'ouate thermogène, 176 rue de l'Arbrisseau. Demande d'autorisation. Avis 327

Gratifications. — Indemnités. — Secours :

Allocation annuelle et renouvelable :

Première division. Riquet André 327

L'an mil neuf cent quarante-deux, le mardi huit Septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session légale à l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Paul Dehove, Maire.

Présents : MM. Bertrand, Coolen, Dehove, Delemer, Détrez, Godinot, Goudaert, Gourlet, Le Blan, Leclercq, Leleu, Lespagnol, Libert, Marié, Raoust, Sergeant, Torcq, Treels,

Excusés : MM. Chéradame, Tilge et Willems, Mlle Pottiée.

M. Treels, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Maire. — Avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, je voudrais vous faire part du décès qui m'a été annoncé de Mme Willems, décès survenu ce matin, après une maladie déjà longue mais au cours de laquelle des alternatives de mieux et d'aggravation s'étaient présentées. Je serai l'interprète du Conseil municipal unanime en adressant à notre collègue et ami l'expression de notre sympathie attristée et l'assurance de nos condoléances les plus vives et les plus affectueuses.

Il en est ainsi décidé.

***

Je me dois maintenant de vous donner quelques éléments d'information sur la fête qui s'est déroulée hier. La Chambre Syndicale Hôtelière a accueilli, le lundi de la Braderie, c'est-à-dire le 7 Septembre, les enfants des prisonniers de guerre de notre ville et les orphelins et orphelines de la guerre 1939-1940. Cette manifestation a eu lieu comme il avait été prévu, dans 167 établissements lillois où plus de 3.000 enfants ont été reçus dans des conditions de libéralité et de cordialité exemplaires.

M. le Préfet Régional a bien voulu m'accompagner ainsi que le Président de la Chambre Syndicale Hôtelière dans sept établissements. Nous avons pu admirer la belle ordonnance des couverts, des menus et surtout nous rendre compte de la cordialité et de l'affection avec lesquelles les enfants ont été accueillis.

J'ai annoncé à M. Thésio que je lui écrirais en votre nom pour le prier d'exprimer à ses mandants nos remerciements les plus vifs.

Il en est ainsi décidé.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 180
—
Achat de terrain
—
Place des Quatre Chemins
—
Honoraires de négociation
—
Renonciation
—
Acceptation
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Dans sa séance du 15 Avril 1942, le Conseil municipal ratifiait la promesse de vente consentie par la Société Catel-Béghin et Fockedey, en vue d'acquérir un vaste terrain situé au carrefour des rues des Postes, d'Iéna et de la place des Quatre Chemins. Dans cette promesse, il était notamment précisé que la ville supporterait, outre les frais d'actes proprement dits, les honoraires de négociation dus à Me Ducrocq, notaire, rédacteur, et fixés à 2 fr. 50 % sur le prix de vente accepté de 1.800.000 francs.

Par lettre en date du 27 Juin 1942, M. Catel-Béghin a renoncé purement et simplement, tant en son nom personnel qu'au nom de la dite Société, à faire prendre en charge par la ville les honoraires de négociation ci-dessus visés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'accueillir favorablement la proposition qui vous est faite.

M. GOURLET. — Quelle utilisation la ville compte-t-elle faire de ce terrain ?

M. LE MAIRE. — Ce terrain doit être utilisé pour l'équipement d'un stade sportif scolaire. C'est à la suite d'un appel qui a été lancé par M. Borotra, alors qu'il était Commissaire général aux Sports, que nous avons pensé équiper notre ville de telle manière que les enfants des écoles puissent avoir à leur disposition, deux fois par semaine, des terrains libres sur lesquels ils évolueront.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 181
—
Aliénation de terrain
—
Lit de l'Arbonnoise
—
MM. Pruvost
—
Demande de prorogation de délai
—

MES CHERS COLLÈGUES,

La construction d'un égout empruntant les rues Bonte-Pollet et de La Bassée, a permis la suppression de l'écoulement de l'Arbonnoise dans la partie comprise entre le boulevard de la Moselle et la rue de La Bassée.

Aux termes d'un acte en date du 14 Mars 1931, ratifié par le Conseil municipal dans sa séance du 27 Avril suivant, MM. Henri et Victor Pruvost, industriels, 36 rue Bonte-Pollet, propriétaires riverains, se sont engagés à acquérir la portion de terrain à provenir du lit de l'Arbonnoise contiguë à leur propriété.

Suivant arrêté du 20 Juin 1931, M. le Préfet du Nord a approuvé cette opération immobilière.

Le 14 Mars 1931, MM. Pruvost s'engageaient en outre à verser à la ville, à titre de part contributive dans la dépense de construction de l'égout, une somme de 8.370 francs.

Ces derniers n'ayant pu effectuer dans le délai imparti le règlement de la somme leur incombant, la réalisation de la vente fut différée jusqu'à parfait paiement de celle-ci. MM. Pruvost s'étant récemment libérés de la dite somme, nous pouvons dès lors passer le contrat nécessaire.

L'arrêté précité de M. le Préfet du Nord, du 27 Avril 1931, stipulant en son article 3 que l'acte d'aliénation doit intervenir avant le 27 avril 1935, faute de quoi une nouvelle autorisation devrait être demandée, nous vous demandons, en conséquence, de solliciter de M. le Préfet du Nord une prorogation du délai jusqu'au 27 Avril 1943.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 182
—
Théâtre Sébastopol
—
Remise en état des sièges
—
Marché
—

Mes chers Collègues,

Un grand nombre de sièges garnissant la salle du Théâtre Sébastopol sont en mauvais état et leur remise en état s'impose. A cet effet, nous avons demandé des propositions, sous forme d'appel d'offres, à plusieurs maisons spécialisées de la place.

Six maisons ont été consultées, deux d'entre elles ont adressé les propositions forfaitaires suivantes :

Désignation des entreprises	Sommes forfaitaires proposées
M. A. Quentin fils, 9 rue Nicolas Leblanc, Lille	27.566 frs
M. G. Wiart, 104 rue Solférino, Lille	52.086 frs 60

Les propositions ont été établies sur un programme identique, car un détail explicatif avait été adressé à chacune des entreprises consultées.

Les conditions faites par M. A. Quentin Fils sont avantageuses pour la Ville.

Dans le cas où M. Quentin pourrait se procurer le velours nécessaire à la remise à neuf de 100 accoudoirs de fauteuils d'orchestre, le

prix forfaitaire indiqué ci-avant subirait une augmentation de 3.600 francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver le marché passé avec M. Quentin.

La dépense sera imputée sur l'article ouvert au budget primitif de l'exercice 1942 sous la rubrique « Mobilier des bâtiments communaux - Réparation. Entretien. Achats » (Chapitre XIX, article 13).

M. le Maire. — J'ai reçu de M. Coolen une note par laquelle celui-ci demande de bien vouloir envisager de modifier le texte de l'article 798 du Code des arrêtés municipaux qui fixe à six ans l'âge limite au-dessous duquel les enfants ne sont pas admis au Théâtre Sébastopol. Notre collègue désire que cet âge soit porté à 10 ans ; nous renvoyons ce vœu à M. Raoust qui le soumettra à la Commission des Théâtres.

Il en est ainsi décidé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 183
—
Œuvres de Solidarité Sociale
—
Bâtiments Communaux
—
Acquisition de tables sur tréteaux et de bancs
—
I. - Marché
—
II. - Crédits
—

Mes chers Collègues,

En sa séance du 15 Avril 1942, le Conseil municipal a décidé la construction de 50 tables et de 100 tréteaux pour parer aux besoins d'examens ou de réunions importantes, et a voté, à cet effet, un crédit de 35.000 francs.

D'autre part, en prévision de l'augmentation du nombre de restaurants populaires, refuges chauffés et ouvroirs, il est nécessaire de faire construire : 100 tables, 200 tréteaux et 200 bancs.

En vue de réaliser cette construction de mobilier dans son ensemble, nous avons demandé à plusieurs entreprises de menuiserie de nous remettre des propositions. Douze maisons ont été consultées. Trois d'entre elles ont répondu ne pouvoir s'engager à exécuter ce travail faute de posséder le bois sec nécessaire. Seule, la Société Léo Wiart et Cie a fait les propositions suivantes :

Mobilier en hêtre et sapin de France :

Tables de 3 mètres sur 0 m. 70 de largeur, épaisseur de 0 m. 024 fini, compris 2 tréteaux à chacune. *Prix unitaire* ..... 800 fr.

Banc de 3 mètres sur 0 m. 45 de hauteur, épaisseur du dessus : 0 m. 024 fini. *Prix unitaire* ..... 350 fr.

Les détails de la construction sont contenus dans l'appel d'offres qui avait été adressé à chaque maison.

Le délai d'exécution consenti par la Société Léo Wiart et Cie est de six semaines.

Les propositions faites étant acceptables, nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Bâtiments :

1° de décider l'exécution du mobilier indiqué ci-dessus ;

2° d'approuver le marché passé avec la Société Léo Wiart et Cie et évalué à la somme de 190.000 francs ;

3° de décider l'imputation de la dépense jusqu'à concurrence de la somme de 35.000 francs, sur le crédit ouvert sous l'article 293 des dépenses supplémentaires ; le solde soit la somme de 155.000 francs sur un crédit à ouvrir au Budget additionnel, sous la rubrique « Œuvres de Solidarité Sociale. Acquisition de tables sur tréteaux et de bancs ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 184

Eclairage des Bâtiments Communaux

Fourniture de matières et d'objets fabriqués

Marché

Mes chers Collègues,

Le Service Municipal d'entretien des installations électriques a fréquemment besoin de matériel et d'accessoires divers afin de pouvoir procéder aux réparations et aux montages devenus nécessaires dans les bâtiments communaux.

La Compagnie Générale d'Electricité, 287 bis rue Solférino à Lille, est apparue comme étant particulièrement apte à satisfaire nos besoins grâce aux approvisionnements qu'elle possède dans les articles que nous employons le plus couramment.

Pour l'année 1942, le montant des achats prévus dans cette maison est approximativement évalué à 35.000 francs. Un marché de gré à gré a été passé avec elle ; d'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de l'approuver.

Les prix de règlement, qui sont susceptibles de modifications suivant la variation des conditions économiques, sont débattus avec le service avant exécution des commandes.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget et relatifs à l'éclairage des bâtiments communaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 185

Terrains scolaires provisoires

Centre de l'Hôtel de Ville

Installation d'une clôture

Mes chers Collègues,

Le projet d'aménagement du terrain d'éducation physique et sportive de l'Hôtel de Ville, adopté le 7 Novembre 1941 par le Conseil municipal et approuvé le 19 Février 1942 par M. le Préfet, comporte l'exécution d'une clôture en béton armé. La dépense correspondante, tirée du devis établi sur la base des prix en vigueur en 1941, est d'environ 45.000 francs.

Les Etablissements Proci, rue Sadi Carnot à Saint-André, sont titulaires d'un marché de gré à gré avec la ville, pour l'exécution en 1942 de clôtures et d'objets fabriqués en béton armé.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de confier à cette maison, aux conditions du marché passé avec elle, les travaux d'installation de la clôture en béton armé du Centre sportif de l'Hôtel de Ville.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 1942 pour l'aménagement de terrains scolaires provisoires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 186

Constructions provisoires

Stockage et gardiennage des matériaux

Marché

Mes chers Collègues,

L'Etat se préoccupe de l'édification de groupes de baraquements provisoires au Faubourg de Béthune et au Faubourg des Postes et prend en charge les dépenses de construction. Toutefois, lorsque les éléments constituant les baraquements arrivent en gare et que les emplacements où ils doivent être montés ne sont pas prêts à les recevoir, c'est à la commune qu'incombe la responsabilité du déchargement, du transport, du stockage et du gardiennage des matériaux.

Soixante-cinq baraquements de 12 m. sur 4 m. sont ainsi parvenus à Lille alors que les travaux de terrassement et de fondations n'étaient pas exécutés. Nous avons alors confié à M. Edouard Bouchery, dépositaire du service des constructions provisoires de l'Arrondissement de Lille, le soin de procéder à leur stockage dans son chantier de Lambersart et d'en assurer le gardiennage jusqu'au moment, encore indéterminé, où le montage pourra être effectué.

Afin de pouvoir régler mensuellement à M. Bouchery les sommes

dues par la Ville, un marché de gré à gré est à passer pour être appliqué à partir du 1er Janvier 1942.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de nous autoriser à le signer.

La dépense, fixée approximativement à la somme de 50.000 francs, sera imputée sur le Chapitre XXXVIII, article 2 (dépenses nécessitées par la guerre) du budget primitif de l'exercice 1942.

M. Goudaert. — Je n'ai pas assisté à la réunion de la Commission de réception des travaux et je demande que mon nom ne figure pas au procès-verbal.

M. Leleu. — Je voulais faire la même observation.

M. Treels. — Il est d'usage, à la Commission des travaux, de reprendre, par ordre alphabétique, les membres de la Commission appelée à composer par roulement les commissions de réception.

L'adjoint, le Chef des Travaux et les architectes se rendent sur les lieux où les membres de la Commission reçoivent des documents probants qui facilitent la visite sur place.

M. le Maire. — Il y aura lieu de faire confirmer ou infirmer la tradition suivant laquelle les conseillers ont accepté d'être portés présents alors qu'ils ne le sont pas.

Nous enregistrons la demande de M. Goudaert. Nous demanderons à la Commission des travaux de prendre une décision quant à sa formule d'action et nous renvoyons le rapport à une prochaine séance.

Il en est ainsi décidé.

N° 187
—
Grands Travaux
—
Constructions de l'Institut Denis Diderot
—
Boulevard d'Alsace
—
I. - Réception définitive
II. - Décomptes définitifs
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Le 28 Juillet 1942, une Commission composée de MM. Treels, Conseiller municipal délégué au Service des Bâtiments, Goudaert et Leleu, Conseillers municipaux ; Alleman et Chenal, architectes ; Fauvet, ingénieur chef du service des Bâtiments, s'est réunie à l'Institut Denis Diderot, boulevard d'Alsace, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

Lots	Indication des travaux	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
15me lot	Asphaltage	143.000,00	135.502,03
10me lot	Parquets sans joints	362.000,00	338.817,12
12me lot	Installations électriques lot C	975.734,00	1.005.762,32
12me lot	Installations électriques lot D	111.691,00	114.408,87
22me lot (a)	Matériel de la section automobile	19.100,00	19.100,00
22me lot (b)	Matériel de la section automobile	31.307,75	26.569,90
	Totaux	1.642.832,75	1.640.160,24

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions des cahiers des charges d'adjudication ou des marchés passés et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

Nous vous demandons en conséquence, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes tels qu'ils sont établis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 188

Eglise du Sacré-Cœur

Réfection de la couverture

Participation du Culte

Mes chers Collègues,

M. le Chanoine Bauduin a signalé que des réparations présentant un caractère urgent s'imposaient à la toiture de l'Eglise du Sacré-Cœur.

Après examen un devis a été établi, les réfections indispensables sont évaluées approximativement à la somme de 101.300 francs.

Ces réfections ne figurent pas au programme établi à la fin de l'année dernière pour l'exécution des travaux d'entretien en 1942.

M. le Chanoine Bauduin s'est engagé à participer dans la dépense jusqu'à concurrence de la moitié.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1°) d'autoriser l'exécution des travaux ;

2°) d'inscrire au Budget supplémentaire de 1942 :

a) en recette, la participation du Culte évaluée à 50.650 francs ;

b) en dépense, un crédit d'emploi de même importance.

3°) de décider l'imputation des dépenses d'une part sur le Crédit d'emploi de la participation du Culte ; d'autre part sur le crédit inscrit à l'article 5, chapitre XIX du budget primitif de 1942 : Entretien des propriétés communales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 189

Démolition d'un immeuble

39, rue de la Vignette

Admission en recette

MES CHERS COLLÈGUES,

L'immeuble devenu libre 39 rue de la Vignette étant en mauvais état, nous nous trouvons dans l'obligation de le démolir.

A cet effet, un appel d'offres entre divers entrepreneurs a eu lieu.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville a été faite par M. Georges Bridelance, 1 bis rue du Faubourg de Roubaix, qui consent à se charger de la démolition en versant à la Ville la somme de 3.700 francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette offre et de décider l'admission en recette de la somme de 3.700 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 190

Démolition d'un immeuble

110, rue de Bavai

Admission en recette

MES CHERS COLLÈGUES,

L'immeuble 110 rue de Bavai, rendu libre par suite des dégâts causés lors du bombardement de 1941, étant en mauvais état, nous nous trouvons dans l'obligation de le démolir.

A cet effet, un appel d'offres entre divers entrepreneurs a eu lieu.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville a été faite par M. Georges Bridelance, 1 bis rue du Faubourg de Roubaix, qui consent à se charger de la démolition, en versant à la Ville la somme de 15.800 francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette offre et de décider l'admission en recette de la somme de 15.800 francs.

Adopté

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 191
—
Démolition d'un immeuble
—
108, rue de Bavai
—
Admission en recette
—

MES CHERS COLLÈGUES,

L'immeuble 108 rue de Bavai rendu libre par suite des dégâts causés lors du bombardement de 1941 étant en mauvais état, nous nous trouvons dans l'obligation de le démolir.

A cet effet un appel d'offres entre divers entrepreneurs a eu lieu.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville a été faite par M. Anicet Decobert, 41 quai de l'Ouest à Lille, qui consent à se charger de la démolition en versant à la Ville, la somme de 21.800 francs 50 centimes.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette offre et de décider l'admissien en recette de la somme de 21.800 frs 50.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 192
—
Groupes scolaires des Bois Blancs
—
Monte-charge
—
Engagement d'entretien
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous avons demandé à la Société « Ateliers Otis-Pifre » ses conditions pour l'entretien régulier du monte-charge installé par elle au groupe scolaire des Bois-Blancs.

Cette société accepte d'assurer cet entretien moyennant une rétribution forfaitaire annuelle de 500 francs basée sur l'indice 81,7 qui était celui du coût de la vie en Mai 1936 dans le département du Nord.

Le montant de chaque paiement trimestriel serait rectifié proportionnellement à la variation du dit indice entre la valeur indiquée ci-dessus et celle publiée le mois précédent le paiement envisagé.

L'engagement à passer compterait à partir du 1er Octobre 1942 pour un an. Il serait renouvelé par tacite reconduction à défaut d'un avis préalable donné par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée, trois mois au moins avant l'expiration de chaque période.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments :

1° d'accepter la proposition de la Société « Ateliers Otis-Pifre » et d'approuver l'engagement signé par elle ;

2° de décider l'imputation des dépenses évaluées approximativement à 750 francs pour l'année finissant le 30 Septembre 1943 sur le crédit inscrit au Budget pour l'entretien des propriétés communales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 193

Travaux Municipaux

Vidange et curage des fosses, égouts, étangs, etc.

Marché

MES CHERS COLLÈGUES,

La vidange et le curage des fosses, égouts, étangs, etc. se trouvant dans les propriétés communales sont parfois nécessités par l'exécution de certaines réparations devant y être effectuées.

Nous nous sommes jusqu'à présent généralement adressé à un spécialiste de ce genre de travaux : M. Victor Delefosse, 159, rue du Marais à Lomme.

M. Delefosse consent à exécuter en 1942 et 1943 les travaux de sa profession aux conditions suivantes :

Curage de fosses d'aisances	le mètre cube :	180 frs
Vidange de fosses d'aisances	»	37 frs
Curage des boues dans les aqueducs à toute profondeur	»	150 frs
Même curage pour bassins ou pièces d'eau à ciel ouvert	»	120 frs
Ouvrier cureur ou égouttier employé à des travaux en régie	l'heure	18 frs

Ces prix seront révisés en 1943 si l'application d'une formule à inclure au marché accuse une variation supérieure à 20 pour cent. Dans ce cas les nouveaux prix ne tiendront compte que de la fraction de variation dépassant 20 pour cent.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'agréer les propositions de M. Delefosse et de nous autoriser à passer avec lui un marché de gré à gré évalué approximativement à 60.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 194

Réalisation du programme de Reconstruction des quartiers démolis

Expropriation

Rue des Augustins 23 et rue Gustave Delory 65

MES CHERS COLLÈGUES,

En vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, déclaré d'utilité publique par décret du 27 Mars 1928 et dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931, la Ville poursuit l'acquisition d'un certain nombre d'immeubles des rues des Augustins, Gustave Delory et avenue Charles Saint-

Venant dont la démolition permettra de terminer le tronçon de ladite avenue, compris entre la rue de Tournai et la rue Gustave Delory.

Dans ce but nous étions entré en pourparlers avec M. Plouvier, propriétaire de l'immeuble situé rue des Augustins 23 et rue Gustave Delory 65.

Tout accord se révélant impossible nous devons avoir recours à l'expropriation.

En conséquence, nous vous proposons d'accord avec votre Commission du Plan de solliciter de l'autorité supérieure, en exécution de l'article 14 du décret-loi du 8 Août 1935 :

a) la déclaration d'utilité publique nécessaire pour poursuivre l'expropriation totale de la propriété, conformément au titre I article II et au titre VIII article 67 du décret-loi du 8 Août 1935 étant entendu que la partie du sol hors alignement sera rétrocédée, ainsi que le Conseil municipal en a décidé dans sa séance du 29 Juillet 1933, soit par voie d'adjudication publique, soit par échange avec d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du plan d'embellissement ;

b) l'autorisation de procéder aux formalités prévues au Titre II relatives à l'enquête parcellaire pour aboutir à l'arrêté de cessibilité et à l'ordonnance d'expropriation.

Nous vous demandons, en outre, d'approuver le plan parcellaire que nous vous soumettons et de décider que la dépense évaluée approximativement à 1.475.000 francs sera imputée sur fonds d'un emprunt de 2.200.000 francs que vous serez appelés à voter ultérieurement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 195

Déclassement de l'Enceinte de la Place de Lille

Expropriation

Sentier des Dondaines

Mes chers Collègues,

La loi du 19 Octobre 1919, portant déclassement de l'enceinte fortifiée de Lille, modifiée par la loi du 12 Juillet 1941 impose à la Ville l'obligation d'acquérir les terrains situés dans la zone grevée de la servitude non ædificandi pour les aménager en espaces libres.

Parmi les propriétés grevées de cette servitude, se trouve un terrain d'une superficie de 5.366 m² situé Sentier des Dondaines et repris au cadastre Section O, n° 1548 ter.

Toutes les tentatives en vue d'aboutir à l'acquisition amiable de cette propriété se sont heurtées à l'intransigeance des Consorts Bouhebent, propriétaires.

Nous nous trouvons donc dans l'obligation de recourir à la procédure d'expropriation.

L'acquisition des terrains « de zone » ayant déjà été déclarée d'utilité publique par la loi du 19 Octobre 1919, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :

a) de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application du décret-loi du 8 Août 1935, l'autorisation à l'enquête parcellaire pour aboutir à l'arrêté de cessibilité et à l'ordonnance d'expropriation.

b) d'approuver le plan parcellaire que nous vous soumettons.

La dépense, évaluée approximativement à 100.000 francs, sera prélevée sur les fonds de l'emprunt réalisé de 150 millions, art. 223 du Budget Supplémentaire de 1942 libellé « Achat : *a*) de terrains nus ; *b*) de terrains de zone ; *c*) d'immeubles destinés à la démolition ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 196
—
Lutte contre le chômage
—
Dérasement de la fortification
—
Réalisation de rampes d'accès au Passage supérieur de la Cité Hospitalière
—
Acquisition de terrains
—
Eviction de locataire
—

Mes chers Collègues,

Par délibérations en date des 23 et 30 Décembre 1940, le Conseil municipal avait décidé l'expropriation, suivant la procédure de la loi du 16 Octobre 1940, des terrains d'assiette des rampes d'accès au Passage supérieur de la Cité Hospitalière dont la possession devait permettre à la Ville de disposer de terrains de décharges pour les terres en excès des lots de dérasement de la fortification, repris au programme des grands travaux destinés à lutter contre le chômage.

Ces travaux furent déclarés d'utilité publique et urgents par arrêtés ministériels en date des 5 Mars et 4 Septembre 1941.

Par ordonnance du 17 Janvier 1942 de M. le Président du Tribunal Civil, M. Tellier, géomètre, fut nommé expert du Tribunal avec mission de procéder à l'expertise des terrains intéressés par le projet.

Le rapport d'expertise dont les conclusions furent également adoptées tant par l'expert de l'Administration que par celui des Domaines, fut déposé au greffe du Tribunal le 13 Février 1942 et transmis à la Ville le 16 Avril.

Ces propositions ayant été jugées raisonnables, nous sommes entré en pourparlers avec les propriétaires et les locataires en vue d'obtenir des accords amiables sur les mêmes bases.

M. Elinck, propriétaire et locataire, a accepté les conclusions du rapport d'expertise en date du 11 Février 1942, établi en exécution de l'ordonnance précitée du 17 Janvier 1942 et consenti à la cession amiable de la partie des terrains intéressés par le projet et à l'abandon de ses droits d'occupation.

Cette cession et cet abandon, repris au tableau ci-après, auront lieu aux conditions générales suivantes :

L'entrée en jouissance des terrains vendus, dont la superficie exacte sera déterminée ultérieurement par un mesurage, a été fixée au 18 Février 1941. Le prix de vente desdits terrains sera payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, de certificats négatifs d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites et produira des intérêts calculés au taux légal, pour la période comprise entre la date d'entrée en jouissance et le jour du paiement du prix. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

Les indemnités d'éviction seront payables après approbation de l'autorité supérieure et accomplissement des formalités administratives nécessaires.

La ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de transcription et de purge.

I. — *Cession de terrains*

Repère du plan	N° du cadastre Section E	Nom et adresse des propriétaires	Surface totale cadastrale	Surface approximative d'occupation	Surface des excédents	Notaire rédacteur	Observations particulières
			m²	m²	m²		
8 B	1302	M. et Mme Elinck-Lemahieu, Lille, 28 rue d'Isly	14.297	2.640	11.657	Me Senlis, Lille	

II. — *Eviction de locataire*

Repère du plan	N° du cadastre Section E	Noms et adresses des locataires	Surface totale cadastrale	Surface approximative d'occupation	Surface des excédents	Total par parcelles des indemnités	Observations particulières
			m2	m2	m2		
1 A	1340	M. et Mme Elinck-Lemahieu, Lille, 28 rue d'Isly	27.447	2.640	24.807	3.100 fr.	L'indemnité d'éviction est productive d'intérêts calculés au taux légal du 18 Février 1941 au jour du paiement du prix.
6 B	1340	M. et Mme Elinck-Lemahieu, Lille, 28 rue d'Isly	27.447	3.010	24.437		

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan :

a) d'homologuer la promesse de vente et l'engagement que nous vous soumettons ;

b) de nous autoriser à passer les contrats nécessaires ;

c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 175 du budget additionnel de l'Exercice 1942.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 197
—
Location de matériel de voie de 0,60
—
Admission en recette
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Afin de poursuivre la réalisation de notre programme de travaux de dérasement de la fortification, nous avons consenti aux entrepreneurs adjudicataires la location d'une certaine quantité de matériel de voie de 0,60. De même, nous avons accordé cet avantage à la Société Collin et Cie, pour l'évacuation des sous-produits de l'ancienne usine d'incinération du Chemin de Bargues.

Les sommes dues par les bénéficiaires, pour la période du 1er Avril au 30 Juin 1942, s'élèvent respectivement, suivant décomptes inclus au dossier, à :

1° M. François Wattiez, 13 rue du Cœur Joyeux, à Lomme	17.744,70
2° Entreprises Caroni et Lecœuche, 22 rue de Saint-Quentin, à Lille	2.869,00
3° Société A. Collin et Cie, 62 rue de la Justice à Lille....	7.942,70
Soit au total	28.556,40

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, de vouloir bien admettre en recette la somme de vingt-huit mille cinq cent cinquante-six francs quarante centimes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 198

Travaux :
1° de rectification de la Route Nationale n° 349 ;
2° d'entretien des chaussées empierrées communales

Fourniture de grenaille et de macadam de porphyre de Lessines

Marché

MES CHERS COLLÈGUES,

Il est nécessaire de nous procurer, en vue de l'exécution des travaux : *a*) de rectification de la route nationale n° 349 ; *b*) d'entretien des chaussées empierrées, 300 tonnes de grenaille de porphyre de Lessines des calibres 2/5 et 5/20, et 300 tonnes de macadam de porphyre de Lessines des calibres 20/40 et 20/60.

Nous avons procédé à un appel d'offres pour la fourniture de ces matériaux de provenance belge. Un seul négociant, M. François Bernard, demeurant à Lille, 55, rue Jeanne d'Arc, a répondu à notre appel et a consenti les prix suivants à la tonne :

grenaille 2/5	147 frs
grenaille 5/20	152 frs
macadam 20/40	150 frs
macadam 20/60	145 frs

Ces conditions étant acceptables, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission souscrite par M. Bernard.

La dépense, évaluée approximativement à 88.850 francs, sera imputée comme suit :

1° à concurrence de 17.640 francs, sur les crédits ouverts sous l'article 200 du budget supplémentaire ;

2° à concurrence de 71.210 francs, sur les crédits ouverts au chapitre XII, article 7, du budget primitif de l'exercice 1942.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 199

Cession de grenaille 2/5 de porphyre de Lessines

Admission en recette

MES CHERS COLLÈGUES,

Une cession de quatre tonnes de grenaille 2/5 de porphyre de Lessines a été consentie à M. Hermand, 89 rue Daubresse Mauviez, à Mons-en-Barœul, pour la somme de sept cent quatre-vingt-dix-huit francs.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette vente et admettre en recette la somme de 798 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 200

Reconstruction des trottoirs 1er semestre 1942

Participation des propriétaires

Admission en recette

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous vous présentons l'état des redevances dues par les propriétaires pour lesquels des travaux de dallage de trottoirs ont été exécutés au droit des immeubles situés 17 rue des Stations ; 16 avenue Charles Saint-Venant ; 106 rue du Molinel ; 28 rue d'Amiens ; 28 rue de la Bassée et 62 rue Henri Kolb.

Nous vous demandons de vouloir bien émettre en recette la somme de 7.487 frs 20, montant de cet état.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 201

Lutte contre le chômage

Grands Travaux d'édilité

Assainissement

21me Lot Construction d'un égout rue Ratisbonne

Réception définitive

MES CHERS COLLÈGUES,

Le 27 Juillet 1942, une Commission composée de MM. Tilge, conseiller délégué, Détrez et Gourlet, conseillers municipaux, Marché, directeur général des grands travaux, s'est rendue rue Ratisbonne afin de procéder à la réception définitive des travaux de construction d'égout entrepris par la Société « Constructions Edmond Coignet » suivant marché du 28 Novembre 1940.

Ces travaux sont terminés depuis plus d'un an et vous en avez approuvé le décompte définitif lors d'une précédente séance.

Le délai de garantie étant expiré, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'homologuer le procès-verbal de cette réception.

M. GOURLET. — Je fais la même remarque que M. GOUDAERT.

M. DÉTREZ. — La même question se pose, en effet, pour les démarches faites par la Commission de la Voie Publique que pour celles effectuées par la Commissions des Travaux.

M. LE MAIRE. — Renvoyons le rapport à la Commission pour la même raison, de manière que nous ayons un texte, sinon conforme à la réalité, au moins correct au regard de la décision que la Commission aura prise.

Nous allons demander à tous les Présidents de Commissions de revoir la formule actuellement en vigueur.

Il en est ainsi décidé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 202
—
Lutte contre le chômage
—
Grands Travaux d'édilité
—
Assainissement
—
21me Lot Egout rue du Bazinghien
—
Décompte définitif
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Les travaux de construction d'égouts Chemin du Bazinghien et dans une voie projetée entre la rue de Londres et la rue de La Bassée, entrepris par la Société « Constructions Edmond Coignet » suivant marché du 28 Novembre 1940, sont terminés et ont été reçus provisoirement.

Le décompte général et définitif a été dressé et s'élève à 745.332 fr. 28 en augmentation de 49.069 fr. 28 sur le montant des prévisions du devis.

Cette augmentation résulte : 1° des fondations supplémentaires en béton de cassons et du renforcement de l'égout prévu imposés par la rencontre de terrains peu résistants ; 2° de la révision des prix suivant les stipulations de l'article 19 du cahier des charges, qui a entraîné une dépense supplémentaire de 5.409 fr. 38 figurant au décompte.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif tel qu'il vous est présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 203
—
Carrières de la Manche
—
Vente de matériaux
—
Admission en recette
—

MES CHERS COLLÈGUES,

M. Henrich Chiandetti, entrepreneur domicilié à Octeville (Manche), 8 rue Waldeck-Rousseau, exploitant les carrières de Fermanville et de Maupertus par ordre de l'autorité allemande, nous fait savoir que la quantité de pierre extraite au cours des mois de : Avril et Mai 1942 représente une somme de 17.325 frs, qu'il règle par chèque.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

M. LE MAIRE. — Ce sont les carrières de la Manche que nous avons achetées. En raison de l'élévation du prix de revient des pavés et des bordures, l'Administration municipale avait cherché, à ce moment là, des carrières dont elle pourrait devenir propriétaire et en faire l'exploitation.

Après avoir envoyé sur place un certain nombre de techniciens, l'Administration a acheté les carrières de Fermanville et de Maupertus et les a fait exploiter pendant un certain délai. Etant donné l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés ensuite d'avoir sur les lieux des techniciens de valeur, nous avons été conduits à abandonner cette exploitation.

Nous avons fait appel alors à des fournisseurs belges et suédois.

Quelque temps avant la guerre, nous avions trouvé un exploitant qui avait demandé à louer les carrières pour les exploiter à son compte et nous avions passé une convention aux termes de laquelle l'exploitation était faite sous le contrôle d'un représentant des Ponts et Chaussées. Chaque mètre cube extrait nous donnait droit à une redevance calculée suivant la nature et la qualité des extractions. Nos carrières sont restées à l'abandon depuis Septembre 1939, mais les allemands ont trouvé nécessaire, pour les travaux de défense qu'ils exécutent le long de la Manche, de faire extraire directement des pierres de nos carrières, en nous versant une redevance correspondant à la valeur des matériaux enlevés, redevance que nous vous demandons d'accepter en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 204

Location de terrains par le Bureau de Bienfaisance

Mes chers Collègues,

En vue de la réalisation de notre programme d'extension des groupes de jardins ouvriers, nous sommes entré en pourparlers avec le Bureau de Bienfaisance qui a consenti à nous accorder la location des parcelles de terre ci-après désignées :

1° 2 ha. 03 a. 02 ca. à Annappes, Section C, n° 984.

2° 37 a. 96 ca. à Fâches, repris au cadastre sous le n° 96 de la section B.

3° 1 ha. 34 a. 12 ca. à Mons-en-Barœul, repris au cadastre sous le n° 874 pour une superficie de 43 a. 73 ca. et sous le n° 989 pour une superficie de 90 a. 39 ca.

4° 60 a. 26 ca. à Hellemmes, repris au cadastre section U sous le n° 1783 p. pour une superficie de 35 a. 06 ca. et sous le n° 1766 pour une superficie de 25 a. 20 ca.

5° 46 a. 38 ca. à Marcq-en-Barœul, repris au cadastre sous le n° 2518 de la section B.

Le bail sera passé pour la durée de trois, six ou neuf années à compter du premier Octobre mil neuf cent quarante-et-un avec faculté de résiliation pour chacune des parties à l'expiration de chaque période triennale, moyennant préavis de six mois donné par écrit.

La ville paiera un loyer annuel calculé :

1° sur la base de 1.500 frs l'hectare pour la parcelle de 2 ha. 03 a. 02 ca. située à Annappes soit : 3.045 frs. 30.

2° sur la base de 2.500 frs l'hectare pour les autres parcelles soit : 6.968 frs.

Il a été convenu, en outre, que la ville servira pour la parcelle sise à Marcq-en-Barœul dont le Bureau de Bienfaisance avait autorisé l'occupation depuis le 1er Octobre 1940, une redevance forfaitaire de 1.159 frs 50 pour la période du 1er Octobre 1940 au 30 Septembre 1941.

Elle supportera, en plus du loyer, les charges et impôts grevant les dits terrains et fera son affaire personnelle des indemnités pour graisses et fumures à servir aux locataires sortants.

Nous vous demandons d'accepter ces conditions, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense sera prélevée sur l'article 8 du Chapitre XIX du Budget Primitif de 1942.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 205
—
Terrain à Hellemmes
—
Occupation Thieffry
—
Eviction
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Le Bureau de Bienfaisance a mis à la disposition de la ville à compter du 1er Octobre 1941, divers terrains en vue de l'aménagement de jardins ouvriers et notamment une parcelle de 60 a. 26 ca. sise à Hellemmes, occupée par M. Thieffry, cultivateur, demeurant à Lille, 117 rue du Long Pot.

L'an dernier, nous avions pressenti l'intéressé en vue de la reprise du terrain.

M. Thieffry ayant, malgré le congé donné par le Bureau de Bienfaisance, ensemencé son champ, nous avons décidé de surseoir à la réalisation de ce projet jusqu'à l'enlèvement de la récolte.

Les pourparlers engagés à l'époque à l'effet d'obtenir la livraison des récoltes pour nos œuvres d'assistance n'ont pu aboutir étant donné que ces récoltes réglementées doivent être remises au Comité de répartition.

L'année de culture touchant à son terme, nous avons convoqué M. Thieffry pour lui rappeler le congé qui lui avait été signifié et l'inviter à libérer le terrain pour le 30 Septembre prochain.

M. Thieffry consent à rendre ladite parcelle libre d'occupation moyennant paiement d'une indemnité pour graisses et fumures.

Nous vous proposons de lui offrir une indemnité calculée sur la

base de 0 fr. 40 par mètre carré, taux appliqué en matière d'éviction de terrain pour la superficie de 52 ares 52 centiares ensemencée en blé cette année.

Nous vous proposons, en outre, de réclamer à M. Thieffry pour son occupation pendant la période du 1er Octobre 1941 au 30 Septembre 1942, une redevance de 350 frs, montant du loyer payé annuellement au Bureau de Bienfaisance, aux termes du dernier contrat qui le liait avec cet Etablissement.

L'indemnité à servir et déterminée à la somme de 2.100,00 sera imputée sur l'article 8 du chapitre XIX du budget primitif de 1942. La recette de 350 frs sera comptabilisée à l'article 1 du Chapitre IX du même budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

N° 206
—
Camps de vacances
—
Assurance contre les accidents des enfants et surveillants
—

A l'effet de garantir la responsabilité de la ville du fait d'accidents survenant aux 6.690 enfants fréquentant les camps de vacances et aux 225 surveillants les accompagnant, nous avons souscrit, pour la durée d'ouverture des camps, soit du 27 Juillet à la fin septembre, un avenant de remise en activité de la police n° 798.783 de la Mutuelle Générale Française.

Les garanties qui nous sont acquises par cette police sont les suisuivantes :

Responsabilité civile : 100.000 francs par accident.

Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation : sans limite.

La prime est de 1 fr. 50 par enfant ou surveillant.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier notre façon de procéder.

La dépense s'élevant à 10.372 frs 50, non compris impôts et frais, sera imputée sur l'article 4 du Chapitre XXXVII du budget primitif de 1942.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 207
—
Accidents de travail
—
Règlement de rentes
—

MES CHERS COLLÈGUES,

MM. Raymond Verbèke, gardien de la Paix auxiliaire, Henri Lefort et Pierre Braure, manœuvres au service de la Ville, ont été victimes d'accidents au cours de leur travail.

Appelé devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, en vue de la fixation des rentes susceptibles d'être allouées à raison de ces accidents, nous nous sommes concilié sur les bases ci-après :

NOM DU BLESSÉ	DATE DE L'ACCIDENT	DATE DU P.-V. DE CONCILIATION	TAUX D'I.P.P.	DATE DE CONSOLIDATION	MONTANT DE LA RENTE
Raymond Verbèke .	7 Nov. 1940	26 Juin 1942	6 %	8 Nov. 1940	464 frs 18
Henri Lefort	28 Fév. 1941	10 Juil. 1942	25 %	15 Juil. 1941	1.280 frs
Pierre Braure	4 Mars 1941	12 Juin 1942	4 %	3 Juin 1941	240 frs

Etant donné que M. Verbecke est toujours au service de la Ville qu'il continue à effectuer le même travail et à percevoir le même salaire qu'avant son accident, nous vous proposons de décider que la rente ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les services municipaux.

M. Braure ayant cessé ses fonctions le 15 Septembre 1941, nous vous prions de décider le règlement de la rente à compter de cette date.

Quant à M. Lefort qui, depuis son accident n'a pas repris le travail, il y aura lieu de lui servir la rente à compter du 15 Juillet 1941.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au budget ordinaire, sous la rubrique « Indemnités, Pensions et Secours aux Ouvriers et Employés non tributaires de la caisse de retraites ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 208
—
Concession du droit de circuler avec des ânes pour la promenade des enfants dans le jardin Vauban
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Aux termes d'une convention en date du 28 Juillet 1941, la Ville avait accordé à Mme Maes, 50 rue des Bois Blancs, la concession pour une année à compter du premier Août mil neuf cent quarante-et-un, du droit de circuler avec des ânes et voiturettes attelées d'ânes pour la promenade des enfants dans le jardin Vauban, moyennant paiement d'une redevance de 1.200 frs.

Mme Maes sollicite le renouvellement de la convention dans les mêmes conditions.

Nous vous proposons d'agréer sa demande et de nous autoriser à passer le contrat nécessaire.

La concession serait accordée pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, la ville se réservant la faculté de le résilier à toute époque. Mme Maes demeurerait civilement responsable de tous dommages pouvant résulter de son exploitation et assurerait le nettoyage des allées du jardin après le passage des ânes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 209
—
Hospices
—
Concession d'un terrain à la Ville d'Halluin
—
Avis
—

Mes chers Collègues,

En vue de l'aménagement d'un terrain de sports, la ville d'Halluin a sollicité la location, à son profit, par les Hospices Civils de Lille, d'une parcelle de terre située à l'angle de la Route Nationale de Paris à Menin et de la rue de Tournai, d'une superficie de 5 ha. 96 a. 97 ca. et reprise au cadastre Son A, sous partie des N°s 6007 et 6047 et dépendant de la ferme dite « de Péruwelz » louée à M. Desmet.

Dans sa séance du 25 Juillet dernier, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accorder à la ville d'Halluin la concession emphytéotique du terrain dont s'agit pour une durée de 30 années, à compter du 1er Octobre 1942, moyennant, outre les charges, une redevance annuelle de 3.760 kgs de blé payable en argent, à terme échu le 1er Octobre de chaque année d'après le cours légal du quintal de blé froment de première qualité en vigueur le 1er Octobre suivant chaque récolte, tel que ce cours sera fixé chaque année par notre arrêté, en conformité des décisions du Conseil Central de l'Office National Interprofessionnel du blé ou tout autre Organisme officiel qui lui serait substitué.

Si, pour une raison quelconque, le cours légal du blé était lui-même passible de variations calculées en fonction de son poids spécifique au quintal, il serait fait application du poids spécifique moyen du blé froment de la meilleure qualité vendu à Lille au cours des trois marchés les plus proches du 1er Octobre qui suivra chaque récolte.

A défaut de fixation réglementée ou de taxation du cours du blé, le cours qui servira de base au calcul de chaque fermage annuel sera le cours moyen du blé froment de première qualité déterminé par les mercuriales des trois marchés de la Bourse de Lille les plus voisins du

premier Octobre suivant chaque récolte, telle que cette moyenne résultera des calculs annuellement établis par l'Administration municipale de Lille ou, à défaut, des cotes officielles des dits trois marchés et subsidiairement, à défaut de marchés, à dire d'experts.

La ville d'Halluin devra, en outre, ainsi qu'elle l'a accepté, faire son affaire personnelle de la prise de possession de la dite terre et régler à M. Desmet, locataire de la ferme de Péruwelz, les indemnités auxquelles il a droit.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet et que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 210

Agrandissement de l'Ecole Valentine Labbé

Achat d'immeuble

7 Rue de Thionville

Mes chers Collègues,

Les effectifs de l'Ecole Pratique de Jeunes Filles Valentine Labbé, rue de Thionville, s'accroissent sans cesse. L'exiguïté des cours de cet établissement ne permet pas d'envisager la construction de locaux supplémentaires.

Nous avons dû louer une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble contigu portant le N° 7 et y aménager quelques classes mais cette situation est essentiellement provisoire.

Nous avons donc envisagé l'acquisition de l'immeuble et, en raison de l'intransigeance des propriétaires, vous avez décidé, lors d'une précédente séance, de recourir à la procédure d'expropriation.

Nous avons, néanmoins, poursuivi nos tractations et obtenu des consorts Debièvre, après de laborieux pourparlers, une promesse de vente amiable du dit immeuble, moyennant un prix forfaitaire accepté par l'Administration des Domaines et fixé à 425.000 frs. Ce prix sera payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou la délivrance d'un certificat de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant Me Tamboise, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge, éventuellement ceux de timbre et d'enregistrement.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :

a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ;

b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;

c) de décider que la dépense en principal et frais sera imputée : 1°) jusqu'à concurrence de 395.000 francs par emploi de la disponibilité d'égale somme que laisse le crédit reporté de : 500.000 francs ouvert au Budget Supplémentaire de 1942 sous l'Art. 171 - chapitre « Acquisitions immobilières » ; 2°) le solde sur le crédit de l'emprunt réalisé de 150 millions sérié au même Budget sous l'article 223.

Nous vous prions, en outre, de nous autoriser, le cas échéant, à faire à Me Tamboise, notaire rédacteur, l'avance des droits d'enregistrement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 211

Occupation d'un terrain appartenant à la S.N.C.F.

Indemnité

Mes chers Collègues,

La Société Nationale des Chemins de Fer Français est propriétaire d'un terrain de 484 m² situé le long de la rue du Grand Balcon au lieu dit « Le Chemin des Morts », dont elle réservait la jouissance à plusieurs de ses employés.

Ceux-ci ont été évincés pour permetre l'aménagement d'un terre-plein entre la rue du Grand Balcon et le rond-point de l'avenue Julien Destrée qui devait assurer le dégagement des abords de la Foire Commerciale, et faciliter la circulation entre l'Hôtel de Ville et une partie du quartier de Fives.

En compensation du préjudice occasionné par cette éviction, la dite Société a sollicité le paiement d'une indemnité annuelle de cent francs correspondant au loyer d'un jardin de remplacement qu'elle désirait accorder à son personnel ainsi évincé.

M. Bouchery, Commissaire Général de la Foire, au nom du Comité de la Foire Commerciale qui avait supporté cette dépense, demande aujourd'hui que la Ville prenne ces frais à sa charge.

Le terrain dont il s'agit se trouve incorporé dans une rue provisoire reliant la rue du Grand Balcon à l'avenue Julien Destrée.

Etant donné que M. Bouchery a assuré l'aménagement de cette voie nouvelle aux lieu et place de la ville, nous vous demandons de décider qu'à compter de l'année 1942 la dépense annuelle de cent francs sera réglée par la ville et prélevée sur l'article 23 Chapitre XXX ter « Loyers à divers. Canons d'arrentement. Redevances ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 212

Alignement rue des Moulins de Garance

Protestation

Avis

MES CHERS COLLÈGUES,

Poursuivant la réalisation du programme d'embellissement et d'assainissement du quartier Saint-Sauveur, le Conseil municipal adoptait, lors de sa séance du 17 Janvier 1942, le plan d'alignement de la rue des Moulins de Garance, prévoyant l'élargissement de cette rue à 12 mètres alors qu'en certains points la largeur de cette artère est encore de 2 m. 50.

Aux termes d'un arrêté en date du 6 Mai 1942, M. le Préfet du Nord prescrivait l'ouverture d'une enquête administrative laquelle se tint à la Mairie du 29 Mai au 7 Juin 1942 inclusivement.

Au cours de cette enquête, une déclaration contraire au projet a été formulée par les co-propriétaires riverains d'un immeuble situé rue des Moulins de Garance, angle de la rue Gustave Delory.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté précité de M. le Préfet du Nord, nous avons pris connaissance des contre-propositions déposées et procédé à un nouvel examen du projet.

Etant donné que l'élaboration du projet, tant au point de vue tracé que du point de vue financier, a fait l'objet par nos services d'une étude minutieuse ; que, d'autre part, aucune des propositions de modification formulées par les protestataires, dont l'une tend notamment à reporter l'alignement projeté sur le côté pair de la rue des Moulins de Garance, ne sauraient être retenues sans entraîner, lors de la réalisation de cet alignement, de sérieux inconvénients de circulation et de lourdes répercussions financières, nous vous proposons de maintenir le projet tel que nous l'avons établi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 213

Projet de suppression des Passages à niveau 3 à 5 de la ligne Lille à Béthune

Avis

MES CHERS COLLÈGUES,

Par lettre du 1er Mai, M. le Préfet nous a transmis un exemplaire du projet de suppression des P. N. 3 à 5 de la ligne Lille à Béthune, modifié à la suite des enquêtes qui eurent lieu sur un projet primitif.

M. le Préfet demande l'avis du Conseil municipal.

Pour la présentation de la question, nous croyons utile de rappeler les raisons qui ont motivé les modifications du projet primitif.

Par deux arrêtés pris à la date du 17 Janvier 1941, M. le Préfet ordonna l'ouverture des enquêtes publiques dans les formes administratives normales sur :

1° les emplacements des stations ;

2° les modifications des chemins prévus au projet.

Soumis à notre Commission du Plan, le projet donna lieu à un examen approfondi et contradictoire avec les Ingénieurs des Ponts et Chaussées représentant l'Etat et les Ingénieurs de la S.N.C.F.

A la suite de ces conversations, les observations de la Commission du Plan furent adoptées par le Conseil municipal (séance du 8 Février 1941 - procès-verbaux N°s 3190 et 3191).

Les observations suivantes furent retenues :

a) Sur les emplacements des nouvelles stations :

La Commission insiste tout particulièrement pour qu'une gare centrale dite de « Lille-Sud » soit créée entre les portes d'Arras et des Postes, à l'emplacement primitivement prévu derrière l'Arsenal, d'autant que : *a*) de l'avis même des représentants de la S.N.C.F., cette création n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires ; *b*) le plan d'embellissement de la ville a tenu compte de ce projet qui répondait, du reste, à un désir général, en réservant à cette gare de larges dégagements.

Elle souhaite, par ailleurs, que l'esthétique des bâtiments soit particulièrement soignée.

En ce qui concerne la réclamation des Etablissements Jean Lefebvre qui signalent que l'aménagement des raccordements en vue de la gare de « Lille-Sud » doit amener un empiètement sur son terrain, la Commission estime qu'il s'agit là de réserves particulières formulées par un propriétaire à qui il appartiendra de faire valoir ses droits lors de la fixation de l'indemnité qui pourrait lui être allouée pour le préjudice que la réalisation du projet peut lui causer.

La Commission s'est déclarée favorable à la demande du Comité de défense des intérêts du Faubourg de Douai qui sollicite le maintien de la halte de « Lille-Porte de Douai » sous réserve cependant que ce maintien ne soit pas en contradiction avec les lignes générales du projet.

Il semble, du reste, que la réalisation d'une gare centrale permettrait de substituer l'arrêt « Lille-Porte de Douai » au point d'arrêt prévu à « Lille-Porte d'Arras ».

b) Sur les modifications de chemins.

La Commission demande qu'un accès direct soit maintenu de la rue d'Artois au passage supérieur de la porte d'Arras.

Elle a manifesté à nouveau son étonnement du maintien de la voie ferrée actuelle qui deviendrait la voie mère des embranchements, mais elle a pris acte des déclarations de MM. Pierson, Vigier et Delehaye, Ingénieur principal et Ingénieurs de la S.N.C.F., qui ont affirmé que les passages à niveau des portes de Douai et d'Arras seraient supprimés.

Elle regrette qu'il n'en soit pas de même de celui du Faubourg des Postes mais a retenu les apaisements donnés par les représentants de la S.N.C.F. qui ont souligné que si le passage à niveau du Faubourg des Postes doit demeurer, il n'y aura que deux passages par jour en moyenne et que la voie de tramway pourra traverser le chemin de fer à niveau, si la ville le juge bon.

Par ailleurs, demande a été faite de ne pas couper la route, à droite et à gauche de la voie ferrée à maintenir par des barrières, mais de placer celles-ci perpendiculairement à la route de manière à fermer les entrées de voie sur chacun des côtés de la route, la circulation routière étant arrêtée, aux deux passages journaliers des trains, par tous moyens de signaux appropriés.

Enfin la Commission a demandé que la S.N.C.F. réalise, si possible, une communication directe pour les piétons et les cyclistes entre les rues Louis Spriet et Cerventès si cette modification du projet n'entraîne aucune répercussion financière pour la ville.

***

Appelée à son tour à donner son avis sur les résultats de l'enquête, la Commission spéciale siégeant à la Préfecture le 18 Mars 1941 a résumé ainsi son avis :

1° Appuie les demandes formulées par le Conseil municipal de Lille tendant à fixer l'emplacement de la gare Lille-Sud entre les portes d'Arras et des Postes et à maintenir la halte « Lille-Porte de Douai » (réclamé aussi par Ronchin).

2° Retient la proposition du Conseil municipal de Ronchin tendant au maintien d'un passage latéral à la voie de Chemins de fer pour piétons et à l'évacuation des eaux pluviales ou usées.

3° Estime que l'aménagement des voies de tramway et l'organisation de la circulation échappent à sa compétence.

4° Déclare que les réserves formulées par les Etablissements Lefebvre sont d'ordre particulier et que le moment venu, le propriétaire aura

à faire valoir ses droits, lors de la fixation de l'indemnité qui pourrait lui être allouée, pour le préjudice que la réalisation du projet pourrait lui causer.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, elle émet un avis favorable à la réalisation du projet de suppression des passages à niveau 3, 4 et 5 de la ligne de Lille à Béthune et de création d'une gare dite « Lille-Sud ».

***

Le projet modificatif qui vous est soumis aujourd'hui tient compte des suggestions ci-dessus et comporte :

1° le maintien du point d'arrêt de la Porte de Douai ;

2° la construction d'une gare centrale derrière l'arsenal ;

3° la suppression d'un tronçon de la voie mère des embranchements particuliers dans la traversée de la route d'Arras ;

4° la pose de barrières parallèles à la route qui ne seront ouvertes qu'au moment du trafic des embranchements sur la voie mère maintenue à la Porte des Postes ;

5° la création d'une rue en prolongement de la rue d'Artois vers le Passage supérieur ;

6° les dispositions prévues pour le remplacement par un P. I. du P. N. n° 3 de la Route Nationale n° 17 ont été légèrement modifiées, d'accord avec le Service des Ponts et Chaussées. L'abaissement de la chaussée sous l'ouvrage qui était prévu initialement sur 126 mètres de longueur le serait sur 163 mètres. Bien entendu, le nouveau montant du projet (57.000.000) a été établi compte tenu des dépenses afférentes aux dispositions qui seront réalisées en définitive.

***

DEPENSES

Le projet du 16 Octobre 1940 était évalué, compris frais généraux, à 36.500.000 francs, et il était indiqué dans la notice de ce projet :

1° que la S.N.C.F. participerait à ces dépenses pour une somme forfaitaire qui serait fixée ultérieurement et qui serait basée sur les économies à attendre pour elle de la réalisation du projet, évaluées à 340.000 francs environ par an.

2° que le surplus des dites dépenses serait à la charge de l'Etat et de la Ville de Lille suivant accord à intervenir.

Compte tenu des prix actuels, le présent projet modificatif est évalué, compris frais généraux, à 57.000.000 francs.

Le supplément de dépenses provient, d'une part, des modifications et additions apportées au projet, d'autre part, de la mise au point de l'estimation primitive tenant compte des résultats des récentes adjudications.

La prévision de 57.000.000 francs susvisée comprend pour 1.150.000 francs la nouvelle rue d'Artois prolongée. Cette dépense de 1.150.000 francs sera à la charge exclusive de la Ville de Lille.

Les 57.000.000 — 1.150.000 francs, soit 55.860.000 francs, seront répartis entre les divers services intéressés.

A la charge de la S.N.C.F. : une somme égale au montant de la capitalisation des économies annuelles qui seront réalisées par elle du fait de l'exécution du projet, ces économies étant basées sur les salaires qui seront en vigueur lors de la suppression effective des P. N. et des fusions de services.

Il est prévu que cette capitalisation sera faite au taux de 5,05 % d'intérêt et d'amortissement des emprunts consentis par l'Etat à la S.N.C.F. pour la réalisation de son programme spécial d'équipement, jusqu'à concurrence de l'économie de 340.000 francs qui était escomptée lors de la présentation du projet du 16 Octobre 1940. Si les économies réelles dépassent cette prévision de 340.000 francs, l'augmentation correspondante de la participation de la S.N.C.F. viendra en dépassement du programme spécial d'équipement, qui comprend, pour le présent projet, une dotation de $\frac{340.000 \times 100}{5,05}$ soit 6.700.000 francs en chiffres ronds. Cette augmentation alors fixée, non pas au taux de capitalisation de 5,05 %, mais à un nouveau taux tenant compte du mode de financement qui sera éventuellement adopté pour les dépassements dudit programme.

A la charge du Département du Nord : une somme forfaitaire de 2.000.000 de francs.

A la charge de la Ville de Lille : 2/5e des dépenses réellement faites majorées des frais généraux, déduction faite des participations de la S.N.C.F. et du Département.

A la charge de l'Etat : 3/5e des dépenses réellement faites majorées des frais généraux, déduction faite des participations de la S.N.C.F. et du Département.

En évaluant à 340.000 francs les économies à réaliser par la

S.N.C.F., la prévision totale de dépenses de 57.000.000 francs se répartit comme suit :

S. N. C. F.	6.700.000
Département	2.000.000
Ville de Lille : 18.860.000 + 1.150.000 = ...	20.010.000
Etat	28.290.000

Par ailleurs, cette prévision ne comprend pas :

1° les dépenses à engager pour les terrassements que nécessite l'aménagement des deux chemins d'accès à la cour des voyageurs ; ces deux chemins sont, en effet, à établir à l'emplacement des fortifications de Lille, et les terrassements dont il s'agit seront effectués par les soins de la Ville de Lille sur les crédits spéciaux dont elle dispose pour le dérasement des fortifications ;

2° les dépenses relatives aux déplacements des lignes P.T.T. évaluées à 100.000 francs à réaliser par les soins et aux frais de cette Administration.

Enfin, elle ne comprend pas non plus, de même que l'estimation de 36.500.000 francs du projet primitif, la valeur des terrains des fortifications nécessaires à la réalisation du projet, terrains qui sont mis à la disposition de la S.N.C.F.

Nous vous demandons d'agréer ces propositions, sous réserves :

a) en ce qui concerne la participation de la S.N.C.F. :

que la capitalisation des économies nouvelles constatées au moment de la mise en service des nouveaux P. S. sera tout entière affectée au projet qui nous concerne pour augmenter d'autant la participation de la S.N.C.F. ;

b) en ce qui concerne le département :

que les conditions économiques de l'heure permettront à M. le Préfet de reconsidérer la question de participation du Département en vue d'un relèvement de sa quote-part de 2.000.000, en fonction de la nouvelle évaluation qui passe de 36.000.000 à 57.000.000 de francs.

M. Goudaert et M. Libert. — Nous voudrions quelques explications sur ce rapport.

M. le Maire. — Nous avons décidé, en 1940, de faire réaliser des travaux qui étaient en instance d'examen depuis déjà un certain nombre d'années et qui n'étaient jamais sortis du cercle des intentions. Ces travaux comportaient la suppression des trois P. N. des portes d'Arras,

de Douai et des Postes, et le montant des crédits prévus pour cette opération s'élevait à 36 millions. Lorsqu'on est passé à l'exécution on s'est aperçu que le montant de la dépense était augmenté considérablement et qu'il passait de 36 millions à 57 millions. Nous avons donc pensé qu'il était indispensable de reprendre les pourparlers avec les différents organismes intéressés, en vue de tenter d'obtenir que la S.N.C.F. prenne en charge la capitalisation, non pas de 340.000 francs d'économie, mais d'une somme correspondant aux économies réelles qui seront constatées lors de la mise en service des nouveaux P. S.

Nous avons estimé souhaitable de revoir le Département pour qu'il augmente sa participation forfaitaire qui était fixée à 2 millions. Enfin, pour le reste, la répartition continuera de s'opérer comme suit : 3/5e à la charge de l'Etat, 2/5e à la charge de la Ville.

Le rapport vous donne, sur les différentes opérations, toutes les informations désirables et je ne pense pas qu'il soit utile que je les développe à nouveau : on vous signale la mise à l'enquête, les observations qui ont été faites, une réponse que nous avons formulée nous-mêmes et, en conclusion, on vous demande purement et simplement de confirmer les suggestions qui avaient été émises et auxquelles d'ailleurs la Commission départementale a donné, pour une large part, satisfaction.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 214
—
Orientation professionnelle
—
Médecin de service
—
Relèvement de l'indemnité
—

Mes chers Collègues,

Les conditions de l'examen médical des enfants soumis au contrôle du Service de l'Orientation Professionnelle ont été complétées et imposent actuellement au médecin chargé de cet examen un accroissement important de la durée de ses vacations.

Ces conditions sont telles qu'il est maintenant possible et équitable d'allouer au médecin chargé du service en question la même rémunération qu'aux médecins de l'inspection médicale scolaire.

Nous vous proposons, en conséquence, de porter à 13.000 francs le taux de l'indemnité accordée à ce médecin, qui était antérieurement fixé à 3.600 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 214[1]
—
Services Municipaux
—
Allocation annuelle et renouvelable
—
Riquet André
—

MES CHERS COLLÈGUES,

M. Riquet André-Marc, Commis principal de deuxième classe, né à Lille le 27 Mai 1882, tributaire de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er Juin 1942.

Entré au service de la Ville le 25 Mars 1919, M. Riquet comptera, au 31 Mai 1942, vingt-trois ans deux mois et six jours de services.

En application des dispositions de la délibération du Conseil municipal du 23 Octobre 1930, M. Riquet a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service, soit 2.318 frs.

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation d'allocation annuelle et renouvelable et d'en décider le service à compter du 1er Juin 1942.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 215
—
Etablissement classé
—
176 rue de l'Arbrisseau
—
Demande d'autorisation
—
Avis
—

MES CHERS COLLÈGUES,

La Société Vandenbroeck et Cie, « Le Thermogène », à Lille, rue de l'Arbrisseau (Faubourg des Postes) a sollicité de M. le Préfet du Nord l'autorisation d'installer, à l'adresse sus-indiquée, une usine de fabrication d'ouate thermogène, comprenant l'imprégnation et le cardage du coton avec emploi et stock d'alcool.

L'usine dont il s'agit, et qui sera installée 176 rue de l'Arbrisseau à Lille, est déclarée comme établissement dangereux, insalubre ou incommode de première classe. La demande ne spécifie toutefois pas sous quel numéro de la nomenclature elle doit être rangée. Nous ne voyons pas, pour ce qui nous concerne, qu'il s'agisse d'un établissement de première classe. Les différentes activités exercées dans l'établissement et qui peuvent motiver son classement sont :

N° 29 : Dépôt d'alcool méthylique ou de méthylène du commerce.

L'approvisionnement étant contenu en totalité dans des réservoirs métalliques et son utilisation se faisant à l'abri de l'air, cette partie de l'installation est donc à ranger en troisième classe, le stock n'atteignant pas 2.000 litres.

D'autre part, le cardage des fibres d'origine végétale est également à ranger sous le n° 206 de la troisième classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

L'enquête de commodo et incommodo à laquelle a été soumise la demande d'autorisation présentée a donné lieu à deux oppositions dont l'une collective est signée de 47 habitants du quartier. La seconde opposition individuelle a fait l'objet de trois lettres séparées.

Les inconvénients invoqués par les opposants sont : le bruit, les émanations irritantes produites par les opérations, les trépidations occasionnées par le cardage du coton. Les travaux nocturnes qui ont été effectués dans l'établissement, il y a quelque temps, font également l'objet de réclamations. On indique, en outre, que les bruits qui se produisent empêcheraient les voisins d'entendre les signaux d'alerte en cas de bombardement aérien.

De la visite sur place que nous avons faite pendant le fonctionnement de tous les appareils de l'usine, il ressort que les inconvénients du bruit et des trépidations ont été considérablement exagérés par les opposants. Tout au plus, peut-on percevoir, et seulement dans l'immeuble contigu à l'atelier où se trouve le broyeur à piment, de très légères vibrations. La cardeuse est située au fond de l'établissement et n'est contiguë à aucun bâtiment ; ses transmissions n'en sont pas moins isolées des murs mitoyens et les poussières qui s'en dégagent sont recueillies dans une chambre à poussières grâce à l'emploi d'un dépoussiéreur qui s'avère efficace.

On indique également dans l'une des oppositions, un commencement d'incendie qui aurait pu avoir des suites graves. Ce commencement d'incendie survenu en Mai dernier fut causé par l'échauffement des coussinets d'une machine à carder ; cet échauffement provoqua l'inflammation des poussières mais l'incendie fut rapidement maîtrisé. La Direction de l'Etablissement s'est occupée de faire modifier le dispositif d'aspiration des poussières pour éviter que pareil fait se renouvelle. Nous avons dit plus haut que l'installation de dépoussiérage nous paraissait efficace. D'autre part, la détention en réservoirs métalliques de l'alcool dénaturé employé pour la fabrication réduit considérablement le risque d'inflammation de ce liquide inflammable.

Quant aux émanations irritantes, elles peuvent provenir de l'emploi du piment qui est utilisé dans la fabrication de l'ouate thermogène, mais cette odeur, très légère à l'intérieur, n'est pas perceptible à l'extérieur.

Considérant :

1° que l'installation qui fait l'objet de la présente enquête fonctionne actuellement ;

2° que la Société intéressée a déjà, pour répondre aux réclamations, supprimé le travail de nuit et compte réduire au maximum les trépidations de ses appareils par toutes installations appropriées ;

3° qu'il y a lieu d'éviter toute dispersion des poussières irritantes dans l'atmosphère et à cet effet de prendre toutes dispositions utiles, notamment à l'égard de toutes cheminées existant dans les ateliers.

Nous vous proposons de donner un avis favorable à la demande d'autorisation sous réserve que la Société exploitante se conformera strictement aux prescriptions applicables aux établissements classés sous les numéros 29 et 206 de la nomenclature annexée au décret du 3 Août 1932, et plus particulièrement aux prescriptions ci-après :

1° Les broyeurs, cardeurs ou tous autres appareils susceptibles de produire un choc ou une trépidation seront installés sur des massifs aussi éloignés que possible des murs mitoyens. Des tranchées de largeur suffisante, remplies de sciures de bois, seront établies autour des appareils pour empêcher toute propagation des chocs et des trépidations ;

2° Tout travail devra être suspendu dans l'établissement depuis 20 heures jusqu'à 8 heures du matin pendant les mois de Mars à Octobre inclus, et jusqu'à 9 heures du matin pendant les quatre autres mois ;

3° Les orifices de départ des cheminées servant à la ventilation des ateliers seront garnis de treillis métalliques à mailles fines susceptibles de retenir les poussières non captées par les appareils de dépoussiérage. Ces treillis seront nettoyés fréquemment.

Mme Lespagnol. — Ne s'agit-il pas d'un dépôt où il y a de la manipulation ?

M. le Maire. — C'est une usine de fabrication de ouate thermogène. Il ne s'agit pas seulement d'un dépôt mais il y a de la manipulation et c'est cette manipulation qui est dangereuse. En réalité, cet établissement devrait être classé en première classe.

Mme Lespagnol. — J'ai demandé des renseignements et il m'a été signalé que la dessication à chaud était très dangereuse.

M. le Maire. — Voulez-vous recueillir auprès de M. Lespagnol quelques indications écrites que vous pourrez transmettre à la Commission à qui nous renverrons le dossier en vue d'un nouvel examen.

M. Torcq. — Je voudrais savoir si cette société existait déjà dans Lille. Personnellement, je ne suis pas très partisan de laisser des industries dangereuses se développer sur le territoire de notre Ville.

M. le Maire. — Le dossier comporte une mise à l'enquête en date

du 22 Mai 1942. La demande formulée par l'industriel est du mois de Mars 1942. Précédemment, cet établissement assurait uniquement la mise en boîte de l'ouate ; depuis Septembre 1941, une nouvelle installation permettant la fabrication a été réalisée. C'est à la suite d'une plainte des voisins que la demande régulière a été déposée ; nous nous trouvons devant une installation, sinon clandestine, du moins illégale. Légalement, le propriétaire ou l'industriel ne devait pas ouvrir son usine avant d'avoir l'autorisation.

Nous demanderons par conséquent à la Commission de revoir le dossier, compte tenu des remarques faites par nos collègues.

Il en est ainsi décidé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 216
—
Théâtre
—
Exploitation
—
Crédit supplémentaire
—

MES CHERS COLLÈGUES,

La saison théâtrale 1941-1942 qui devait prendre fin en Avril a été prolongée jusqu'au 15 Juillet.

Par ailleurs, la saison 1942-1943, qui devait s'ouvrir en Octobre, commencera le 5 Septembre.

Le crédit de 1.000.000 de francs qui avait été ouvert sous l'art. I du Chap. XXX bis pour faire face au paiement des rémunérations du personnel : musiciens, choristes et danseuses, doit être renforcé d'une dotation complémentaire chiffrée à 850.000 francs.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien voter un crédit supplémentaire de l'importance précitée, à réunir à l'art. I du Chap. XXX bis du budget primitif du présent exercice.

M. DELEMER. — Pourquoi demande-t-on une augmentation de crédit et pourquoi a-t-on prolongé la saison 1942-1943 ce qui nécessite une dotation complémentaire ?

M. LE MAIRE. — Ce n'est pas parce que nous commençons en Septembre que nous demandons une somme complémentaire. La saison commence en Septembre pour la comédie, en Octobre pour l'opérette. L'exploitation de 1942 a commencé en Janvier 1942 jusqu'en Mai 1942 et reprendra en Septembre jusqu'en Octobre 1942 pour se prolonger sur le budget de 1943 jusqu'au mois d'Avril 1943.

Nous avions prévu 1 million de déficit et nous avons écrit au Ministère de l'Education Nationale pour lui signaler que nous estimions nécessaire d'ouvrir une saison théâtrale dans l'unique théâtre que nous avons à notre disposition parce qu'il apparaît indispensable de faire concurrence au théâtre allemand qui ouvre ses portes aux Français.

M. Goudaert. — Nous avons 1.850.000 francs de déficit pour la Ville ?

M. le Maire. — Ce déficit est couvert par un million inscrit au budget et un million que l'Etat nous verse, car le budget se présente de la manière suivante : les dépenses que vous engagez doivent être couvertes par un crédit égal au montant total de la dépense. Les dépenses s'élèvent à 1.850.000 francs, nous avons prévu un million, nous devons ajouter 850.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 216[1]
—
Réalisation d'alignement
—
Acquisition de terrain
—
Rue Léon Gambetta n° 115
—

Mes chers Collègues,

Il existe dans la rue Léon Gambetta, une des artères les plus passantes de notre Ville, un immeuble portant le n° 115 et repris au cadastre, section K, n° 667, qui fait saillie sur l'alignement et entrave sérieusement la circulation.

Depuis longtemps déjà nous avions tenté, en vue de réaliser l'alignement homologué par arrêté préfectoral du 24 Avril 1860, d'obtenir la cession amiable de la partie de la propriété à incorporer dans le domaine public, d'une superficie de 16 mètres carrés environ.

Les prétentions exagérées des propriétaires n'avaient jamais permis d'aboutir et, par délibération en date du 7 Juillet 1942, vous avez décidé de recourir à l'expropriation.

Or, cet immeuble vient d'être vendu et les nouveaux propriétaires se sont montrés plus compréhensifs.

Nous avons obtenu, à des conditions acceptées par l'Administration des Domaines, une promesse de vente du terrain d'alignement ainsi que des constructions qui y sont édifiées, moyennant un prix de 14.000 frs payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge et la délivrance par M. le Conservateur des hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou la délivrance de certificats de radiation des hypothèques inscrites. Ledit prix sera productif d'intérêts au taux légal à compter de la date d'entrée en jouis-

sance jusqu'au jour du paiement du prix. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

L'entrée en jouissance est fixée au premier jour du mois qui suivra l'approbation préfectorale.

La vente sera réalisée par devant Me Piat, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan ;

a) de ratifier la promesse de vente que nous vous soumettons ;

b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;

c) de décider que la dépense sera imputée sur l'article 190 du budget supplémentaire de l'exercice 1942 « Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement ».

M. le Maire. — Ce rapport vous a été envoyé hier ; il s'agit de la prise de possession, par nos services, de l'immeuble situé 115 rue Léon Gambetta.

Nous vous demandons d'adopter ce rapport parce que les accords verbaux intervenus avec le propriétaire nous permettront de prendre possession de l'immeuble le premier jour du mois qui suivra notre délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 216²
—
Legs Crépin
—
Souscription d'actions nouvelles de la Compagnie « L'Urbaine et la Seine »
—

Mes chers Collègues,

Aux termes d'une transaction intervenue devant Me Delehelle, notaire à Haubourdin, les 30 Mars, 3 et 17 Mai 1935, entre Mme Veuve Crépin, née Amanda Roland, et Mme Berthe-Nelly Crépin, héritière de M. Florimond Crépin, la Ville de Lille et les Hospices d'Haubourdin, il a été convenu que la Ville de Lille aurait droit aux trois cinquièmes et les Hospices d'Haubourdin aux deux cinquièmes de la nue-propriété des biens dépendant de la succession de M. Crépin à l'exclusion de ceux réservés à Mme Berthe-Nelly Crépin.

Cette transcation a été approuvée par décret du 3 Juin 1936.

Le portefeuille de la succession Crépin comporte notamment 60 actions de 125 francs de la Société d'Assurances « L'Urbaine et la Seine ».

La dite société doublant actuellement son capital, Mme Crépin, usufruitière, nous a proposé de souscrire à 60 nouvelles actions au prix d'émission de 150 francs.

Cette souscription pourra être assurée au moyen des fonds se trouvant tant en l'étude de Me Delehelle que chez M. Livert, agent de change à Paris.

Les actions nouvelles devant, aux termes de la loi du 23 Février 1941, revêtir obligatoirement la forme nominative lors de leur émission, nous vous demandons de donner votre agrément à la conclusion de cette opération qui nous paraît intéressante pour le portefeuille de la succession et de nous autoriser ainsi que M. le Receveur municipal à signer tous actes nécessaires.

Adopté.

M. le Maire. — Je voudrais vous parler d'un rapport qui n'a pas été distribué mais que je désire vous soumettre prochainement : c'est un projet de délibération qui traite de la suppression de l'Octroi.

Vous avez vu dans les journaux que le Comité Supérieur de l'organisation communale avait décidé de supprimer les octrois à partir du 1er Mai 1942, puis on n'a plus entendu parler de rien. Nous étions intervenus par l'Association des Maires, auprès du Ministère des Finances et du Ministère de l'Intérieur, pour que cette question soit poussée rapidement et que, dans le courant de l'année, les octrois soient supprimés.

J'ai été informé, il y a trois semaines environ, qu'en présence des difficultés multiples soulevées par l'institution des taxes de remplacement, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Intérieur avaient décidé d'abandonner l'opération, au moins pour l'instant.

Or, il m'apparaît souhaitable de supprimer l'Octroi. Le rapport qui vous sera présenté souligne qu'en 1878 l'Adjoint aux Finances disait déjà : « Nous espérons ne pas terminer notre mandat sans vous apporter le projet de suppression de l'Octroi ». En réalité, nous nous trouvons en présence d'un problème que l'Etat ne peut pas régler d'une manière uniforme pour toutes les villes.

Nous nous en sommes rendu compte lorsqu'à l'Association des Maires nous avons demandé le remplacement de la taxe d'octroi par une taxe sur les ventes au détail. La taxe sur les ventes au détail pouvait être de 0,25 % de la valeur des articles vendus.

Il y aurait purement et simplement déplacement du moment de la perception. Il n'y aurait pas alourdissement de la perception elle-même. Il serait souhaitable de tenter d'obtenir que la taxe de 0,25 % prévue par la loi du 6 Novembre 1941 soit portée à 1,1 %. Pourquoi 1,1 % ?

Nous avons tenté d'obtenir du Service des Contributions Indirec-

tes des renseignements sur l'assiette qui pourrait être retenue pour cette taxe nouvelle. Cette assiette s'élève à environ 2.400.000.000 de frs. Si, en fin décembre 1941, nous avions institué la taxe de 0,25 % que la loi nous permettait d'appliquer, nous aurions obtenu un produit de 6 millions ; si donc nous voulons établir une taxe de remplacement des droits d'octroi, il faut obtenir, par le jeu de cette taxe sur les ventes au détail, un produit égal aux recettes nettes de l'Octroi.

L'Octroi rapportait environ 25 millions par an ; en déduisant les frais de perception, nous avions une recette nette moyenne de 20 millions ; il faut donc trouver ces 20 millions auxquels nous ajoutons les 6 millions que nous pouvions encaisser par le jeu de l'application de la taxe de 0,25 %. On aboutit ainsi à évaluer à 1,1 % le montant de la taxe sur les ventes au détail, pour que notre situation budgétaire ne soit pas compromise. 1,1 % sur 2.400.000.000, cela fait 25 millions de francs.

Nous acceptons volontiers et nous demandons d'ailleurs qu'on supprime l'Octroi parce que les frais de perception sont exceptionnellement élevés :

En 1938,	les frais de perception	se sont	élevés à	15,18 %.
En 1940,	»	»	»	15,08 %.
En 1941,	»	»	»	20,39 %.

Les frais de perception de la taxe de 1,1 % seraient environ de 2 % pour notre ville, il y a donc là une économie extrêmement intéressante à faire. Je pense que nous pourrons être d'accord pour réaliser l'opération sous cette forme.

L'effectif du personnel de l'Octroi comporte 144 agents ; ces unités pourraient être intégrées dans les différents services municipaux en raison de ce que, depuis 1938, nous n'avons pas fait de recrutement. Nous pourrions même, pour ceux de ces agents qui désireraient entrer dans la police, obtenir leur admission sans trop de difficultés, car le Préfet nous a signalé que la résorption de l'effectif pourrait être réalisée par l'intégration du personnel, partie dans la Police, partie dans nos cadres normaux ; c'est une formule de ventilation qui nous permettrait d'incorporer les agents.

M. Delemer. — Les agents ainsi incorporés seraient en trop dans les Services municipaux.

M. le Maire. — Non, puisque nous allons les intégrer du fait que, depuis 1938, nous n'avons pas fait de recrutement d'agents titulaires et que nous avons de nombreux agents auxiliaires qui comblent actuellement les emplois devenus vacants depuis cette époque. Nous avons la certitude de placer tous les agents du service de l'Octroi, par conséquent, il ne s'agit pas de les mettre en surnombre dans les services.

M. Détrez. — L'institution de cette taxe de remplacement n'aurait-elle pas un retentissement plus grand que l'Octroi sur la cherté de la vie ?

M. le Maire. — Les taxes d'octroi se répercutent toujours sur les consommateurs des produits imposés. Dans l'éventualité envisagée, il y aura répercussion sur les ventes au détail. La taxe n'intervient pas sur le grossiste ni sur le demi-grossiste, mais seulement sur le détaillant. C'est le jeu de la concurrence qui permettra de s'opposer à la rapacité de certains mercantis. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'être inquiet.

M. Goudaert. — Il serait intéressant de connaître le montant des chiffres d'affaires. Prenez les marchands des quatre-saisons, comment pouvez-vous savoir le chiffre d'affaires qu'ils réalisent ? Il n'y a aucun contrôle.

M. le Maire. — Evidemment, il n'y a aucun contrôle. Le forfait joue dans un certain nombre d'entreprises. Pour certaines ventes au détail, il faudra procéder avec un forfait.

M. Goudaert. — Pour établir ce forfait, la quote-part de chacun, ne croyez-vous pas qu'il faudra un personnel aussi important que le personnel de l'Octroi ?

M. le Maire. — C'est le Service des Contributions Indirectes qui règlera ce problème.

M. Goudaert. — Je demande pour mon compte à réfléchir à la question. Je voudrais l'étudier dans ses détails.

M. le Maire. — Nous avons une occasion unique de régler le problème puisque, en haut lieu, la suppression de l'Octroi a été décidée ; amodions donc la formule de telle manière que nous ayons, par l'application de cette taxe sur les ventes au détail, le moyen de récupérer la recette exacte que nous donnait l'Octroi en période normale.

M. Goudaert pourra nous apporter une proposition visant à compenser le produit de l'octroi d'une façon différente. Signalons que d'autres générations se sont, avant la nôtre, penchées vainement sur ce problème. Nous renvoyons le rapport à la prochaine séance privée du Conseil municipal et je pense qu'en insistant auprès des Ministères intéressés, nous aurons la possibilité d'aboutir à une décision pour le premier Janvier 1943.

Acte est pris par le Conseil municipal.

M. le Maire. — Je voudrais au passage vous faire part d'une information intéressante. Dans sa séance du 15 Avril 1942, le Conseil municipal a voté une exonération de la contribution mobilière en faveur des

familles nombreuses. La décision portait sur deux points : le minimum non imposable à l'impôt mobilier, qui était de 280 francs a été porté à 300 francs par ladite délibération. Nous avons décidé, en outre, à ce moment-là, que, conformément aux dispositions de la loi, le minimum de loyer, 300 francs, serait augmenté d'un dixième pour chaque personne, en sus de la première, qui se trouve à la charge et au domicile du contribuable.

Il s'agit là d'un effort important au profit des familles nombreuses.

Cette délibération a été approuvée, mais on nous demande de prévoir les modalités d'application pour la mise en œuvre des rôles à partir du 1er Octobre 1941.

Acte est pris par le Conseil municipal.

M. le Maire. — J'ai reçu les doléances du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse au sujet de la kermesse ouverte au bénéfice des prisonniers de guerre du Centre d'Entr'aide du sixième arrondissement sur le terrain de l'ancienne usine Walcker, boulevard Montebello. Cette organisation a été faite dans des conditions un peu anormales.

Nous avons reçu, de certains prisonniers de guerre libérés, une demande d'autorisation et nous l'avons transmise à la Préfecture. Nous avons été informés ultérieurement que la kermesse s'ouvrait et que la Préfecture avait envoyé l'autorisation directement aux pétitionnaires. J'ai avisé le Préfet que c'était une formule un peu cavalière contre laquelle j'élevais une protestation.

Dans cette kermesse se trouvait un musée. Lorsque je fus informé de cela, j'ai fait savoir à la propriétaire qu'en application du Code des Arrêtés Municipaux, elle devait fermer son établissement. L'opération a été faite le 29 Août. J'en ai informé le Préfet pour lui signaler combien l'opération était préjudiciable à l'ordre public et à l'ordre moral.

M. Marié. — Tout au début de Juillet, une proposition avait été faite par mes camarades anciens prisonniers du secteur du boulevard Montebello. Je m'étais élevé contre l'organisation de cette kermesse. Quand j'ai pris la présidence de la « Maison du Prisonnier », j'ai eu connaissance que les autorisations de la mairie, de la Préfecture et des Autorités allemandes avaient été obtenues. J'ai estimé qu'on ne pouvait pas s'y opposer, parce que des frais avaient été engagés par des anciens prisonniers et que l'opération aurait peut-être été mal vue des commerçants.

M. le Maire. — Les prisonniers apparaissent simplement dans cette affaire comme étant le moyen de réaliser l'opération qui apportera un important profit aux forains. Ceux-ci avaient antérieurement sollicité l'autorisation de s'installer sur diverses places publiques. Comme il fut impossible d'obtenir, des autorités occupantes, l'autorisation néces-

saire, les intéressés ont fait jouer la formule « Prisonniers de guerre » pour obtenir cette autorisation.

Les forains d'autres quartiers, qui n'ont pas été compris dans l'autorisation ci-dessus, m'ont demandé à être autorisés à faire une autre kermesse. Ils prennent l'engagement de réserver, eux aussi, une part pour les prisonniers.

M. Leleu. — Nous ne pouvons pas multiplier ces kermesses sur tout le territoire de Lille.

M. le Maire. — Si ces forains accordent les mêmes avantages, nous n'avons pas le droit de leur refuser l'autorisation qu'ils vont renouveler ; le malheur est d'avoir accordé une première autorisation.

M. Delemer. — Des kermesses de prisonniers, il s'en fait par toute la France.

M. le Maire. — En général, ce sont des kermesses faites par des bénévoles, pendant deux jours et dont tout le profit va aux prisonniers.

M. le Maire. — Quel est l'avis du Conseil ?

M. Marié. — Au point de vue prisonniers, aucun organisme ne patronnera une kermesse organisée dans ces conditions ; les demandes ne pourront plus être faites au nom d'un centre de prisonniers.

Mme Lespagnol. — Les forains ont quand même le droit de vivre au même titre que les cinémas et les théâtres.

M. Torcq. — Je crois que ce qui doit être exception, doit rester exception.

M. Coolen. — Si vous vous tournez du côté des forains, c'est un autre son de cloche ; il est logique que d'autres demandent à être agréés.

M. Delemer. — Si les kermesses ont une tenue digne et morale, je ne vois pas d'inconvénient grave puisqu'une partie du bénéfice va aux prisonniers.

M. Libert. — On pourrait peut-être augmenter le coefficient du bénéfice qui va aux prisonniers.

M. le Maire. — Le Conseil est-il d'avis d'émettre un avis favorable de principe à la tenue de kermesses de cette nature en dehors de la voie publique ?

La question mise au vote, neuf conseillers se prononcent pour l'avis favorable et sept pour l'avis défavorable.

M. le Maire. — Par conséquent, le Conseil émet un avis favorable de principe, avis de principe qui serait subordonné à l'attribution d'un pourcentage plus important au bénéfice des prisonniers de guerre.

M. Goudaert. — Nous pourrions demander un versement au profit des œuvres d'entr'aide de la Ville de Lille pour remplacer les droits de place.

M. le Maire. — Je partage votre manière de voir.

Demandons 30 % des recettes au profit du Comité d'Entr'aide, les entrées sur le terrain étant complètement versées aux œuvres des prisonniers de guerre.

Adopté.

M. le Maire. — Je voudrais maintenant vous donner quelques informations sur le fonctionnement de nos œuvres municipales afin que vous soyiez tenus au courant de leur activité.

Nos cantines et restaurants ont fonctionné, non au ralenti comme il avait été escompté à la fin de l'hiver, mais à plein rendement pendant la période d'été.

Dès l'ouverture des cantines scolaires, nous avons servi, en moyenne 12.000 repas aux enfants de toutes les écoles publiques et privées.

Nos restaurants ont continué de suivre une courbe ascendante. Nous avons servi 3.050 repas par jour, en moyenne. Les restaurants d'usines, dont nous sommes gérants à la demande des patrons, ont servi chaque jour 1.054 repas et dans les cantines d'usines où nous ne préparons que les soupes pour les ouvriers, nous avons distribué 3.158 rations journalières.

A partir d'Octobre prochain, ces quantités vont être modifiées dans des proportions assez sensibles. S'agissant des cantines scolaires, nous continuerons de préparer les repas, comme nous l'avons fait depuis Novembre 1940 et nous pensons que l'effectif que nous avons eu jusqu'en fin Juin 1942 se retrouvera en Octobre où nous comptons servir 9.000 repas par jour.

Dans nos restaurants à prix réduits, nous aurons à réaliser un très gros effort de manière à faire face aux difficultés accrues au seuil de l'hiver qui vient, et nos dispositions sont actuellement en voie de réalisation pour permettre de servir 10.000 repas, tant à emporter qu'à consommer sur place.

Dans le même temps, nous pensons que les restaurants d'usines se développeront et nous prévoyons à partir d'Octobre de fournir 4.000 repas par jour. Le nombre des soupes préparées dans les restaurants d'usines passera à 5.000 par jour et nous avons par ailleurs décidé de préparer, à partir d'Octobre, dans nos écoles, une soupe chaude que nous distribuerons à tous les enfants vers 16 heures 30, avant qu'ils ne quittent l'établissement où ils auront passé la journée.

Nous aurons ainsi à préparer 24.000 soupes supplémentaires par jour, et le total de ces préparations exige un approvisionnement particulièrement important.

Je vais vous rappeler l'ordre de grandeur des quantités absorbées par les ouvriers et les enfants qui bénéficient de ces différentes préparations. Il nous faudra, à partir d'Octobre, pour une semaine :

RECAPITULATION DES DENRÉES NÉCESSAIRES POUR UNE SEMAINE

	Cantines Scolaires 9.000 rations	Restaurants a prix réduits 10.000 rations	Restaurants d'usines 4.000 rations	Cantines d'usines 5.000 rations	Soupes Scolaires 24.000 rations	Total
Pain	3.600 kgs	3.000 kgs				6.600 kgs
Bière	5.625 litr.	12.000 litr.				17.625 litr.
Haricots ..	810 kgs	2.000 kgs	800 kgs	300 kgs	1.200 kgs	5.110 kgs
Pois cassés	1.980 kgs	4.000 kgs	1.600 kgs	300 kgs	1.200 kgs	9.080 kgs
Pommes de terre	3.060 kgs	12.000 kgs	4.800 kgs	3.000 kgs	7.200 kgs	30.060 kgs
Carottes ..	2.700 kgs	9.000 kgs	3.600 kgs	3.000 kgs	7.200 kgs	25.500 kgs
Navets ..	3.600 kgs	10.000 kgs	4.000 kgs	3.000 kgs	7.200 kgs	27.800 kgs
Rutabagas..	1.800 kgs	6.000 kgs	2.400 kgs	3.000 kgs		13.200 kgs
Riz	720 kgs	1.000 kgs	400 kgs	300 kgs	1.200 kgs	3.620 kgs
Chocolat ..	160 kgs					160 kgs
Sel	270 kgs	600 kgs	240 kgs	150 kgs	720 kgs	1.980 kgs
Sucre crist.	225 kgs					225 kgs
Sucre morc.		400 kgs	160 kgs			560 kgs
Confiture ..	1.080 kgs					1.080 kgs
Boîtes lait	1.200 boît.					1.200 boîtes
Huile	90 litr.	100 litr.	40 litr.			230 litr.
Vinaigre ..	45 litr.	50 litr.	20 litr.			115 litr.
Margarine .	225 kgs	500 kgs	200 kgs			925 kgs
Nouilles ..	540 kgs	1.000 kgs	400 kgs			1.940 kgs
Vermicelle .	360 kgs			300 kgs	1.200 kgs	1.860 kgs
Cafétine ..		600 kgs	240 kgs			840 kgs
Biscuits ..	18.000 b.					18.000 bis.

Inutile de vous dire que le Conseil d'administration de la Régie municipale est ému de l'énormité de l'approvisionnement qui lui est demandé. Je dois dire pour vous rassurer que malgré la menace de difficultés considérables, M. Détrez, Président de la Régie municipale, et ses collègues du Conseil d'administration, n'ont pas manqué de décider qu'ils feraient l'effort supplémentaire nécessaire pour approvisionner nos cantines et nos restaurants. La leçon du passé nous permet de dire dès maintenant que leurs intentions se traduiront dans la réalité et que nous pourrons, sans crainte, passer l'hiver grâce aux précautions qu'ils auront prises d'un commun accord.

M. Détrez. — Je vous sais gré, M. le Maire, ainsi que mes collègues du Conseil municipal, des remerciements que vous voulez bien m'adresser. Je me dois de les reporter sur mes collaborateurs du Conseil d'administration de la Régie municipale et aussi sur le personnel administratif qui apporte, dans l'accomplissement de sa tâche, si complexe et si délicate, un dévouement et une conscience professionnelle à laquelle il m'est agréable de rendre ici publiquement hommage.

M. le Maire. — Le Conseil municipal associe unanimement les membres du Conseil d'administration de la Régie et le personnel de cet organisme aux félicitations que je vous adresse. J'apprécie chaque jour les résultats imposants du vaste effort de collaboration que vous dirigez avec bonheur, effort entièrement dirigé vers l'allègement des souffrances qui pèsent sur l'immense armée des malheureux, des assistés et des secourus.

Le Conseil unanime s'associe aux félicitations que M. le Maire adresse à M. le Chanoine Détrez.

M. le Maire. — Je vais vous donner maintenant la composition du colis que nous expédions aux prisonniers pour le mois courant :

— un paquet de cigarettes,
— deux barres de pain d'épices,
— trois paquets de biscuits,
— 250 grammes de chocolat,
— 500 grammes de sucre,
— 1 paquet de pâtes,
— 1 paquet de café,
— 1 boîte de sardines,
— 1 paquet de tabac.

Ce colis revient à 45 francs environ y compris le montant des frais, c'est ce prix que nous réclamons aux familles à qui le bénéfice de l'allocation militaire n'est pas ouvert. Nous tenterons, en Octobre, d'in-

clure, dans chaque colis, une boîte de lait prélevée sur les ressources propres de la Régie municipale d'approvisionnement.

M. le Maire. — Voici enfin une dernière information sur l'activité du vestiaire municipal.

Le vestiaire, qui ne dessert que trois arrondissements, a reçu pendans six mois 4.337 demandes de secours ; 3.139 familles ont été convoquées, représentant 8.796 personnes à servir.

Nous avons distribué, dans le même temps, 9.560 objets d'habillement et en outre 143 layettes, 630 paires de chaussures, 192 divers et linge de maison.

Le Comité d'entr'aide a distribué, en outre, une somme de 11.000 francs environ à des personnes malades ou sinistrées et il a bien voulu donner son agrément à l'attribution d'une somme de 80.811 francs à l'occasion de dons alloués lors de la Fête des Mères. De même, le Président du Comité d'entr'aide a fait remettre gratuitement, sous forme de bons de pain, 251 kgs 875 contre remise des tickets correspondants. Le Comité d'entr'aide a également pris en charge le paiement de tickets de charbon représentant 6.818 francs, répondant ainsi à l'appel que notre collègue M. Godinot nous a lancé il y a quelques mois.

Le nombre des colis distribués depuis janvier dernier aux vieillards, familles nombreuses, vieux travailleurs, s'est élevée à 23.352, représentant une valeur d'un demi million de francs.

Nous avons au Vestiaire un service d'assistance par le travail ; 38 confectionneuses et tricoteuses travaillent à domicile d'une manière permanente pour le Comité d'Entr'aide. 15 autres travaillent à l'atelier de l'Hôtel de Ville. Le montant des salaires payés à ce titre s'élève à 64.000 francs environ depuis le 1er Janvier 1942.

Enfin le service de l'Assistance accomplit un effort particulier puisque le personnel des Assistantes sociales procure du travail chaque fois que l'occasion lui en est offerte. C'est ainsi que 16 personnes ont trouvé du travail permanent et que des démarches ont été effectuées auprès de diverses administrations afin que certaines familles nécessiteuses obtiennent des emplois au moins occasionnels.

Je voudrais pour terminer cette énumération, vous dire en quelques lignes la valeur des articles que nous distribuons :

Valeur des objets d'habillement
remis par le Vestiaire

Manteaux cheviote, doublés, pour enfants, femmes, hommes ..... de 100 à 600 frs

Pélerines caoutchoutées pour enfants, femmes, hommes	de	250	à	800 frs
Robes cheviote pour femmes				350 frs
» fillettes				300 frs
» enfants				200 frs
Jupes cheviote pour femmes				200 frs
» fillettes				150 frs
Blouses-tabliers femmes				80 frs
Tabliers enfants de 5 à 14 ans	de	30	à	65 frs
Complets cheviote, hommes et cadets	de	1.000	à	1,200 frs
Complets cheviote, garçons de 6 à 14 ans	de	300	à	600 frs
Vêtements de travail, belle toile marine	de	90	à	150 frs
Lainages, 1 an et au-dessus	de	60	à	1.000 frs
Pare-poussières, 15 ans et au-dessus	de	70	à	200 frs
Lingerie, enfants, hommes, femmes	de	25	à	60 frs
Bonneterie : caleçons, etc., hommes, cadets	de	60	à	100 frs
Camisoles pour femmes				60 frs
Bas enfants et femmes	de	35	à	50 frs
Chaussettes hommes (laine)	de	40	à	50 frs
Chaussures, hommes, femmes, enfants	de	140	à	160 frs
Pantoufles, espadrilles	de	25	à	40 frs
Sabots				40 frs
Draps, la paire				300 frs
Bérets				40 frs

M. le Maire. — Vous pouvez avoir ainsi une idée de l'effort que le Comité d'Entr'aide réalise dans tous les domaines et je profite de cette occasion pour remercier, non seulement son dévoué Président, mais aussi les dames zélées qui viennent apporter, toutes les semaines, leur concours à l'œuvre admirable dont je viens de donner un aperçu de son activité.

M. Godinot. — Je tiens à remercier le Président du Comité d'Entr'aide d'avoir bien voulu accepter de distribuer du charbon à certains indigents.

M. le Maire. — Je ne saurais manquer de vous signaler que, depuis deux mois, notre collègue M. Détrez, poursuivant inlassablement son effort en faveur de l'approvisionnement des malheureux, a multiplié des démarches lointaines en vue d'obtenir la mise à notre disposition d'un certain nombre de tonnes de combustible, non classé parmi le combustible à distribuer, nous permettant, néanmoins, d'avoir un supplément à répartir entre les familles pauvres de notre ville durant l'hiver.

Après de longues discussions et de longs voyages, nous pensons pouvoir disposer de plusieurs milliers de tonnes de charbon que nous distribuerons gratuitement aux assistés et aux vieux travailleurs vivant d'allocation.

Je me dois de rendre hommage à notre collègue M. Détrez et lui dire combien nous lui sommes reconnaissants de la persévérance qu'il apporte dans l'accomplissement d'une tâche aussi difficile et complexe.

Le Conseil municipal prend acte des informations que vient de lui donner M. le Maire.

***

M. le Maire. — Vous savez que M. Détrez a, dans ses attributions, les Halles et Marchés et qu'il s'intéresse d'une manière particulière au ravitaillement. Il a été ému par les difficultés rencontrées depuis que le poisson est devenu rare, non seulement sur le carreau des Halles, mais aussi dans les magasins. Il a constaté que l'erreur initiale tenait au fait que l'on avait confié la répartition du poisson à un détaillant alors qu'il y avait aux Halles des facteurs assermentés dont le métier était de recevoir le poisson et le répartir. Les difficultés ont été accrues parce que le répartiteur n'était pas outillé pour faire ce travail. Dans un rapport que j'ai sous les yeux, il est signalé que, pendant les six derniers mois, on a vendu, sur le carreau des Halles de Lille, pour 27 millions de francs de poisson, alors qu'en période normale le montant des ventes n'excédait pas 1.200.000 francs.

Il serait donc souhaitable d'avoir recours, non pas à un détaillant qui s'est improvisé grossiste, mais de confier le soin de la répartition à ceux dont cela a été le métier depuis toujours et qui se sont appliqués, parce qu'ils avaient les moyens de le faire, à répartir le poisson dans les meilleures conditions de sécurité et de rapidité.

Notre collègue a préparé un vœu que je vais soumettre à l'agrément du Conseil :

REPARTITION DU POISSON

Vœu

Le Conseil municipal rappelle que la répartition du poisson en provenance des ports de la Mer du Nord était assurée, avant les événements de 1939, sur le carreau des Halles Centrales de Lille, exclusivement par les grossistes et par les facteurs assermentés.

Le Conseil constate que cette formule traditionnelle a été écartée au moment où l'organisation de la répartition du poisson dans notre ville a été envisagée.

Le soin de recevoir et de répartir le poisson a été confiée à un répartiteur choisi parmi les marchands détaillants.

Il est bien évident que ce répartiteur manquait de l'équipement indispensable à l'accomplissement d'une tâche qui s'est avérée, à l'expérience, comme particulièrement impressionnante, puisque durant les six derniers mois, le produit des ventes de poisson réalisée sur le carreau des Halles Centrales de Lille a dépassé 27 millions de francs.

Il est résulté de cette situation toute une série d'à-coups et de circonstances au cours desquelles la répartition du poisson dans les délais permettant une bonne utilisation des arrivages a été, certaines fois, mise en péril.

De surcroît, à partir du moment où la répartition est redevenue difficile par suite de la restriction des arrivages, des inégalités choquantes ont été constatées dans cette répartition, inégalités qui ont porté atteinte aux intérêts de la population laborieuse.

Le Conseil municipal, inspiré par l'unique souci de servir l'intérêt général, exprime le vœu que la répartition du poisson dans notre ville soit, comme elle l'est à Paris ou dans quelques autres villes de France, confiée aux facteurs assermentés, spécialisés depuis de nombreuses années dans ce genre d'opérations et disposant de moyens de stockage garantissant la bonne conservation du poisson.

Adopté.

***

Mme Lespagnol. — Ne pourrait-on améliorer la distribution des cartes de textiles ?

M. le Maire. — Le problème de la distribution des cartes de textiles est angoissant, non pas de notre fait, mais du fait de l'autorité supérieure. Malgré le nombre d'agents recrutés, il a été impossible de commencer la distribution avant le premier Septembre. Les gens désireux

d'avoir leurs cartes, nous ont demandé avec insistance de hâter la distribution, c'est pourquoi nous avons essayé de la réaliser en un délai très court. Toutefois, cette distribution ne pourra être achevée avant le 30 Septembre.

Mme Lespagnol. — Ne pourrait-on pas mettre des sièges dans les centres ?

M. le Maire. — Nous l'avons fait à l'Hôtel de Ville. Disons cependant que les gens ne respectent pas les jours et heures qui leur sont fixés.

Nous allons installer quelques bancs dans les centres pour répondre au vœu de notre collègue mais le seul moyen efficace pour abréger les attentes serait d'obtenir que les horaires établis soient respectés du public.

Mme Lespagnol. — Je vous remercie, Monsieur le Maire.

***

Le Conseil municipal se réunit en Comité secret pour l'examen des dossiers d'assistance.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 217
—
Assistance à la Famille
—
Décret-loi du 29 Juillet 1939 (Art. 75 à 81) modifié par le Décret du 16 Décembre 1939
—

Mes chers Collègues,

Après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission, au bénéfice de l'Assistance à la Famille, des familles suivantes présentant les conditions requises par le Décret du 29 Juillet 1939.

Noms	Adresses	Propositions		Point de départ
Boyet-Davin Joséphine	65 rue Princesse.	Renée	50, »	Procédure d'urgence.
		Olivier	137,50	
		Georges	275, »	
		Yvon	412,50	
		Raymonde	412,50	
		Charles	412,50	
		Pierrette	412,50	
		Jeanne	412,50	
		France	412,50	
			2.937,50	

Noms	Adresses	Propositions		Point de départ
Meunier-Beaurain	33 rue d'Austerlitz.	Marie	50, »	Procédure d'urgence.
		Paulette	137,50	
		Renée	275, »	
		Lucien	412.50	
		Roland	412,50	
		Julien	412,50	
		Nelly	412,50	
			2.112,50	
Saint-Hubert Vannerum	34 rue de la Marmora.	Ludivine	50, »	Procédure d'urgence.
		Jacqueline	137,50	
		Lucien	275, »	
		René	412,50	
			875, »	
Arnoudts Agnès	6 place Vanhœnacher.	Albert	50, »	1er Juillet 1942.
		Henriette	137,50	
			187,50	
Bazier Herbin	39 bis rue Meurein.	Lucien	50, »	1er Janvier 1942.
		Yvonne	137,50	
		Gaston	275, »	
			462,50	
Branquart-Ghins	142 rue des Bois-Blancs.	Gustave	50, »	1er Janvier 1942.
		Gilberte	137,50	
		Georges	160, »	
			347,50	
Byrjak Marya	4 rue de Thumesnil.	Rosa	50, »	1er Janvier 1942.
Caron Octavie	3 rue Molière.	Evelyne	50, »	1er Juin 1942.
Corbu Ernest	9 rue du Général de Wett.	Thérèse	50, »	1er Janvier 1942.
		Laure	137,50	
		Emilienne	275, »	
		Paulette	412,50	
			875, »	
Delporte-Cocheteux ..	2 rue d'Eylau.	Raymonde	25, »	1er Mai 1942.
		Léon	50, »	
		Hélène	75, »	
		Micheline	81, »	
			231, »	
Deman Cluytens	6 rue Jules Breton, c. Ste-Madeleine.	Raymond	50, »	1er Juin 1942
		Jules	137,50	
		Jacqueline	275, »	
		Claire	412,50	
			875, »	

Noms	Adresses	Propositions		Point de départ
Diérick-Delfolly Paul ..	24 quai de l'Ouest, c. Henninot.	Louis	50, »	1er Janvier 1942.
		Andrée	137,50	
		Renée	275, »	
			462,50	
Dubois-Demarle	96 rue d'Esquermes, c. Pottiez.	Claude	50, »	1er Juin 1942.
Duchossois-Dupré	38 rue Mazagran.	Georgina	25, »	1er Janvier 1942.
		Jean	25, »	
		Yvonne	25, »	
		Fernande	25, »	
			100, »	
Dupont-Dubarré	163 rue Colbert, c. Bohm 13.	Andrée	50, »	1er Janvier 1942.
		Bernard	137,50	
		Marthe	160, »	
			347,50	
Fiévé-Hof	54 rue Jean-Jaurès.	Marie-Thérèse	50, »	Procédure d'urgence, 1er Juin 1942.
		Claudette	137,50	
			187,50	
Gouteau-Fache	45 rue de Condé.	Monique	50, »	1er Janvier 1942.
		Nicole	137,50	
		Jacques	160, »	
			347,50	
Odent Zoé	244 rue de Paris.	Jeannine	50, »	1er Janvier 1942.
		Jean-Claude	137,50	
			187,50	
Pez-Dupont	106 rue Saint-André.	Raoul	50, »	1er Janvier 1942.
		Jacqueline	137,50	
			187,50	
Quiquempois Monique..	74 rue de Douai.	Charlie	50, »	1er Janvier 1942.
		Marcel	137,50	
			187,50	
Derisbourg-Houzet	20 rue Mazagran.	Gilberte	50, »	Procédure d'urgence, 1er Août 1942.
		Fernande	137,50	
		Jeanne	275, »	
		Agnès	412,50	
		Ginette	412,50	
		Micheline	412,50	
			1.700, »	

Noms	Adresses	Propositions		Point de départ
Dumoulin Ernest	30 rue Edouard Vaillant.	Jacques	50, »	Procédure d'urgence, 1er Août 1942.
		Micheline	137,50	
		Jeannine	275, »	
		Claude	412,50	
			875, »	
Gracient Amédro	258 rue Pierre Legrand.	Amédro Roland ..	50, »	Procédure d'urgence, 1er Juillet 1942.
Hohl Courtin	64 rue de Bouvines.	Jeanne	50, »	Procédure d'urgence, 1er Juillet 1942.
		Claudia	137,50	
		Marcelle	275, »	
		Michèle	412,50	
			875, »	
Jorret Eliane	48 rue Manuel.	Jeannine	50, »	Procédure d'urgence, 1er Août 1942.
Termote-Lesvas	9 rue du Pont du Lion d'Or.	Jean	50, »	Procédure d'urgence, 1er Juillet 1942.
		Renée	137,50	
			187,50	
Totain Geneviève	80 rue d'Austerlitz.	Hayet Louis	50, »	Procédure d'urgence, 1er Juillet 1942.
		Hayet Charles	137,50	
			187,50	
Vandermoten Marthe ..	39 rue Cabanis.	Monique	50, »	Procédure d'urgence, 1er Juillet 1942.
		Serge	137,50	
			187,50	
Abraham Hecquet	297 rue Léon Gambetta.	Marguerite	50, »	1er Janvier 1942.
Bouchez-Lemahieu	43 rue des Meuniers.	Vancauwenberghe		1er Janvier 1942.
		Jean	50, »	
		Emile	137,50	
		Bouchez Fabienne	275, »	
			462,50	
Buret-Brémont	118 boul. Victor Hugo.	Buret Antoinette ..	50, »	1er Janvier 1942.
		Buret Roberte	137,50	
		Buret Solange	275, »	
		Brémont Henri	412,50	
			875, »	
Chapheau Fortuné	16 rue des Bouchers. c. Notre Dame.	Georgette	50, »	1er Août 1942.
		Adrien	137,50	
		Jacqueline	275, »	
			462,50	
Crépin Blanche	68 boul. Victor Hugo.	Renée	50, »	1er Juin 1942.
		Ginette	137,50	
		Robert	275, »	
		Claude	412,50	
			875, »	

Noms	Adresses	Propositions		Point de départ
Dupont Martin	2 place Edith Cavel.	Léonie	25, »	Du 1er Janvier au 28 Février 1942.
		Yolande	25, »	
		Michel	25, »	
		Suzanne	25, »	
		Gilbert	25, »	
			125, »	
Vve Frezin née Devolder	16 rue de Thionville.	Geneviève	25, »	1er Janvier 1942.
		Georges	25, »	
		Madeleine	25, »	
		Michèle	25, »	
			100, »	
Hiroux-Maes	9 rue Paul Lafargue.	Germaine	25, »	1er Juillet 1942.
		Gustave	25, »	
		Yvette	25, »	
		Marceau	25, »	
		Georges	25, »	
			125, »	
Legrain-Grière	12 rue des Bonnes Rappes.	Fernande	50, »	1er au 30 Juin 1942.
		Francine	137,50	
		Jeannine	275, »	
		Francis	412,50	
		Fernand	412,50	
			1,287,50	
Leuglin-Lennes	21 rue Mexico.	Floris	50, »	Du 1er Janvier 1942 au 22 Juillet 1942.
		Jean	137,50	
		Hélène	275, »	
		André	412,50	
			875, »	
			462,50	23 Juillet 1942.
Vereecke-Bossu	42 rue Caumartin.	Andrée	25, »	1er Mai 1942.
		Henri	25, »	
		Renée	25, »	
		Marcelle	25, »	
		Thérèse	25, »	
		Jacques	25, »	
		Lucie	25, »	
			175, »	
Vienne-Allays	306 rue du Fg d'Arras.	Marcel	25, »	1er Juillet 1942.
		Claude	50, »	
		Jeannine	50, »	
			125, »	

Noms	Adresses	Propositions		Point de départ
Carbonnet-Usal	11 rue Christophe Colomb.	Solange	50, »	Procédure d'urgence, 1er Juillet 1942.
		Raymond	137,50	
		Georges	275, »	
			462,50	
Defaux-Coneim	117 rue de Rivoli.	René	50, »	Procédure d'urgence, 1er Août 1942.
		André	137,50	
		Lucienne	275, »	
		Jacqueline	412,50	
		Michel	412,50	
		Jeannine	412,50	
		Roger	412,50	
			2.112,50	
Duhamelle-De Taye ..	6 rue Adolphe.	François	50, »	Procédure d'urgence, 1er Juillet 1942.
		Angèle	137,50	
		Louise	275, »	
			462,50	
Muselet Georgette	24 rue Beaucourt-Decourchelles.	Yvette	50, »	Du 1er Juillet au 31 Juillet 1942.
		Paul	137,50	
		André	275, »	Procédure d'urgence, du 1er Août 1942.
		Daniel	412,50	
			875, »	
Dehette-Kesteloot	rue Monge, c. Bailleul 7.	Pierre	50, »	Procédure d'urgence, 1er Juin 1942.
		Juliette	137,50	
		Nicole	275, »	
			462,50	
Baurin-Levoye	13 rue de Buffon.	Maurice	50, »	Du 1er au 15 Juin 1942.
		Denise	137,50	
		Lucien	275, »	
			462,50	
Blondeau-Ongenaed ..	71 rue du Marché.	Raymonde	25, »	1er Juin 1942.
		Simonne	100, »	
		Marcelle	200, »	
		Solange	200, »	
		Nicole	200, »	
		Denise	200, »	
			925, »	
De Braeckelaer Hendryck.	30 rue Pierre Curie.	Germaine	50, »	1er Juin 1942.
		Raymond	137,50	
		Simone	200, »	
		Ginette	300, »	
		Adrien	300, »	
		Louise	300, »	
		René	300, »	
			1.550, »	

Noms	Adresses	Propositions		Point de départ
Lemaire Irmine	17 rue de la Barre.	Boulinguez		1er Juin 1942.
		Jean	50, »	
		Micheline	137,50	
		Raoul	275, »	
			462,50	
Mabrier-Havart	25 rue des Trois Mollettes.	Marceau	50, »	1er Juillet 1942.
		Jean	137,50	
			187,50	
Noaille-Tellier	56 rue de Loos.	René	50, »	1er Juillet 1942.
		Pierre	137,50	
			187,50	
Perrot-Grimonprez	61 rue de Flandre, c. Flandre 11.	Michèle	50, »	1er Août 1942.
Roussel-Dumont	66 rue Boucher de Perthes.	Lucien	25, »	1er Janvier 1942.
		Ginette	100, »	
		Christine	100, »	
		Simonne	100, »	
		Claude	100, »	
		Micheline	100, »	
			525, »	
Delfortrie-Richard	12 rue Mourmant.	Jean	50, »	1er Août 1942.
		Lucienne	137,50	
			187,50	
Delhay-Cadart	5 rue Désiré Bondues.	José	50, »	1er Janvier 1942.
		Clotilde	137,50	
		Cécile	275, »	
			462,50	
Desruelles-Frechelle ..	34 r. des Montagnards.	Claude	50, »	1er Juillet 1942.
Vermeersch Pauline ..	22 rue de Maubeuge.	André	50, »	1er Août 1942.

Par ailleurs, nous vous proposons d'émettre un avis défavorable aux demandes présentées par les personnes ci-après désignées qui ne réunissent pas les conditions requises pour obtenir le bénéfice de l'Assistance à la Famille.

Noms	Adresses	Motif du rejet
Adam-Thobel	13 rue de Thumesnil.	Ressources supér. au barème.
Agneray-Brémont	15 bis rue Copernic.	Ressources supér. au barème.
Andriès-François	25 rue Edouard-Doyennette.	Ressources supér. au barème.
Béghain-Fort	50 rue Fénelon.	Ressources supér. au barème.

Noms	Adresses	Motif du rejet
Bergeret-Wyart	100 rue d'Isly.	Ressources supér. au barème.
Bervein-Libessart	7 rue d'Ennetières.	Ressources supér. au barème.
Besnier-Quénoi	16 rue Godefroy Cavaignac.	Ressources supér. au barème.
Bouchery-Vande Woorde	16 rue Courmont.	Ressources supér. au barème.
Braban-Cronie	26, rue Alphonse Mercier, c. Centrale.	Ressources supér. au barème.
Cardinas Antoine	152 rue de Wazemmes.	Ressources supér. au barème.
Cayzeele Aimé	3 rue Baudelaire.	Ressources supér. au barème.
Celersé Fontenier	6 rue de la Vignette.	Ressources supér. au barème.
Chabeau Yvonne	54 rue d'Iéna.	Ressources supér. au barème.
Colson Julien	4 rue Paul-Louis Courrier.	Ressources supér. au barème.
Coopman Pierre	12 rue Lequeux.	Ressources supér. au barème.
Coquet Irénée	6 rue Baudelaire.	Ressources supér. au barème.
Coupet Henri	71 rue Saint-André.	Ressources supér. au barème.
Courcelle Lucien	232 rue de l'Arbrisseau.	Ressources supér. au barème.
Cousin Julien	50 rue Edouard Doyennette.	Ressources supér. au barème.
Daerden-Courtin	13 Place Edith Cavel.	Ressources supér. au barème.
Darragus Marguerite	56 rue de Flers.	Touche A. F. pour 2 enf., loi 3 Février 1942.
Dauchelle-Mongin	105 avenue de Bretagne.	Touche A. F. pour 2 enf., loi 3 Février 1942.
De Bosschère-Collie	50 rue Garibaldi.	Ressources supér. au barème.
De Bruyne-Squimbre	222 rue du Faub. des Postes.	Ressources supér. au barème.
Declercq-Fontaine	14 rue de Toul.	Ressources supér. au barème.
Defraumont-Petit	32 rue Jules-Breton, c. Delmotte.	Ressources supér. au barème.
Defurne-Heemeryck	106 rue Saint-André.	Ressources supér. au barème.
Delannoy-Selle	25 rue Pierre Curie.	Ressources supér. au barème.
Delbecque-Acquette	Place aux Oignons, c. à l'Eau 6.	Ressources supér. au barème.
Delcourt-Lenglez	20 rue Paul-Louis Courrier.	Ressources supér. au barème.
Delepierre-Deletête	15 rue Augereau.	Ressources supér. au barème.
Deleplanque-Gaeremynck	5 rue Jules Breton prolong.	Ressources supér. au barème.
Delrœux-Gatelet	25 rue Magenta, c. Vandenberg.	Ressources supér. au barème.
Delsinne-Hatterlot	84 rue Turgot.	Ressources supér. au barème.
De Moor-Deraedt	23 rue Fombelle.	Ressources supér. au barème.
Denis-Duchossois	28 rue Paul Lafargue, c. Belle Jardinière.	Ressources supér. au barème.
Denis-De Witte	84 boulevard Victor Hugo, 5 c. Descamps.	Ressources supér. au barème.
Depannemaecker-Hennart	rue d'Emmerin, c. Sinez 1.	Ressources supér. au barème.
Depauw-Beaurain	7 rue Esquermoise.	Ressources supér. au barème.
Depoorter-Cauvez	17 rue Magenta.	Ressources supér. au barème.
Derache-Hurez	67 rue Royale.	Ressources supér. au barème.
Dernoncourt-Deloddère	5 rue Pline.	Ressources supér. au barème.
Derwel-De Vocht	Avenue Verhaeren, Pav. 1, n° 20.	Ressources supér. au barème.
Desgardin-Dingreville	24 rue Arago.	Ressources supér. au barème.
De Smet-Therby	36 rue du Croquet.	Ressources supér. au barème.
D'Hoop-Hooreman	Rue des Œillets, c. Dekeyser.	Ressources supér. au barème.
Druelle-Lecelier	3 rue Henri Loyer.	Ressources supér. au barème.

Noms	Adresses	Motif du rejet
Druelle-Duquesnoy	61 avenue Butin.	Ressources supér. au barème.
Drumez-Sézille de Mazancourt	45 rue Charles de Muyssaert.	Touche A. F. pour 2 enf., loi du 3 Février 1942.
Dubois-Van Gaele	35 rue Saint-André.	Ressources supér. au barème.
Ducrocq-Desreumaux	5 rue Rolland.	Ressources supér. au barème.
Dufour-Lemaire	47 rue de Tourville.	Ressources supér. au barème.
Dupuis-Detimmermann	136 rue du Fg des Postes.	Ressources supér. au barème.
Duquesnoy-Leroux	2 rue de Saint-Omer.	Ressources supér. au barème.
Duvauchelle-Uytterhaegen	43 rue Auguste Comte.	Ressources supér. au barème.
Gente-Cordoue	28 rue Fénelon.	Ressources supér. au barème.
Lamaire-Favereaux	rue Monge, c. Vandecastel 11.	Ressources supér. au barème.
Lemoine-De Witte	3 bis rue de Thumesnil.	Ressources supér. au barème.
Le Morvan-Selleslagh	6 rue du Capitaine Ferber.	Ressources supér. au barème.
Maes-Sergeant	9 rue Montesquieu.	Ressources supér. au barème.
Pasbecq-Delarache	57 rue de Condé.	Ressources supér. au barème.
Poullain-Durnez	rue d'Avesnes, c. Bardoël 48.	Ressources supér. au barème.
Revillon-Gouillard	19 rue des Archives.	Refuse de fournir bulletin de salaire.
Robillard O.	10 rue Edouard Doyennette.	Ressources suffisantes.
Seghers-Legrand	26 rue Buffon.	Ressources suffisantes.
Seys-Marlière	46 rue Fontenoy.	Ressources suffisantes.
Smague-Nachtergaele	145 rue d'Arras.	Ressources suffisantes.
Sulmon-Montaigne	32 rue de la Plaine.	Ressources suffisantes.
Tétaert-Vincent	48 rue Edouard Doyennette.	Touche les A. F. pour 2 enf., loi du 3 Février 1942.
Vandermeersch-Préaux	122 rue d'Arras, 19 c. Dujardin.	Ressources supér. au barème.
Ysebaert-Deghillage	63 rue de Douai.	Ressources supér. au barème.
Bommelaer-Nirel	26 rue des Vieux Murs.	Ressources suffisantes.
Vandamme-Caron	20 rue Mexico.	Touche les A. F. pour 2 enf., loi du 3 Février 1942.
Baele-Hamille	61 rue Edouard Doyennette.	Ressources supér. au barème.
Bouche-Boone	25 boulevard d'Alsace.	Ressources supér. au barème.
Brisset-Becquet	8 rue du Gros Gérard.	Touche A. F. pour 2 enf., loi du 3 Février 1942.
Broutin-Fasquel	158 rue Gustave Delory.	Ressources supér. au barème.
Decaront-Pagniez	19 bis rue d'Avesnes.	Ressources supér. au barème.
Danel-Giolet	44 rue Fénelon.	Ressources supér. au barème.
Decherf-Galliot	60 rue Cronstadt.	Touche les A. F. pour 2 enf., loi du 3 Février 1942.
Delcroix-Derain	70 rue Négrier.	Ressources supér. au barème.
Derosiaux-Plouvier	17 place Fernig.	Cumul interdit A. M. dépassant le taux des A. F.
Deschuyter-Dexulf	35 rue Magenta.	Ressources supér. au barème.
Desmettre-Lagaisse	14 rue Magenta.	Ressources supér. au barème.
Droulez-Deschotte	97 rue Jules Guesde.	Ressources supér. au barème.
Dumez-Vanthournout	3 place Edith Cavel.	Ressources supér. au barème.
Dupré-Franssens	21 rue Fombelle.	Ressources supér. au barème.
Expeels-Gékière Raymond	42 rue Edouard Doyennette.	Ressources supér. au barème.
Lutun-Wattrelos	rue de Londres, c. Soulié 3.	Ressources supér. au barème.

Noms	Adresses	Motif du rejet
Luyten-Demolie	rue Verhaeren, Pav. 6, n° 194.	Ressources supér. au barème.
Mazingue-Vanhoulen	217 avenue Verhaeren.	Ressources suffisantes.
Moncomble-Delarue	13 rue du Pôle Nord.	Ressources supér. au barème.
Mortelette-Cauwenberg	66 rue Désiré Verhaeghe.	Ressources supér. au barème.
Philippe Leclercq	40 rue Montaigne.	Touche A. F. pour 2 enf., loi du 3 Février 1942.
Pouile-Franchomme	24 rue Magenta.	Ressources supér. au barème.
Poulet-Dumetz	32 rue de Londres.	Ressources supér. au barème.
Pruvost-Hochart	158 rue des Bois Blancs.	Ressources supér. au barème.
Sailly-Deletête	52 rue Destailleurs.	Ressources supér. au barème.
Tonneau-Decuyper	36 rue d'Iéna.	Ressources supér. au barème.
Vanbeselaere-Amerlinck	61 rue de la Justice, pav. 5, n° 4.	Ressources supér. au barème.
Van Cleemput-Delcourt	62 rue Jean-Jaurès.	Ressources supér. au barème.
Velgue-Luca	rue de la Justice, c. des Jardins. pav. 4, n° 77.	Ressources supér. au barème.
Zickenkeiner-Dubois	36 rue de Londres.	Ressources supér. au barème.
Masson-Brasseur	33 rue Mexico.	N'a qu'un enfant à charge, peut solliciter de son mari l'A. F. revenant à cet enfant.
Agez-Lefebvre	31 rue de la Plaine.	Cumul non autorisé (loi 3 Février 1942).
Allandrieu-Joly	6 bis rue d'Arcole.	Cumul non autorisé (loi 3 Février 1942).
Andriès-Lainé	13 rue Edouard Doyennette.	Ressources supér. au barème.
Anselyn-Deflandre	43 rue d'Aboukir.	Ressources supér. au barème.
Bauw-Verheyde	18 rue Guillaume Tell.	Ressources supér. au barème.
Blomme-Fontaine	14 rue de Thumesnil.	Ressources supér. au barème.
Blondeau-Lanthier	49 boulevard de Lorraine.	Ressources supér. au barème.
Blondel-Lepez	8 rue Fombelle.	Ressources supér. au barème.
Bonte-Ledo	10 rue Degland.	Ressources supér. au barème.
Boursaud-Dekmeer	42 rue des Stations.	Ressources supér. au barème.
Calloire-Desrumeaux	19 rue Godefroy Cavaignac.	Ressources supér. au barème.
Carlier-Grandcourt	13 rue Chaplin.	Ressources supér. au barème.
Caron Stricanne	89 rue du Marché.	Ressources supér. au barème.
Castelain-Vanholderbècke	27 rue Pline.	Ressources supér. au barème.
Clément-Bauche	232 rue du Fg des Postes.	Ressources supér. au barème.
Courcelle-Marescaux	118 rue du Fg des Postes.	Ressources supér. au barème.
Veuve Courcier-Gavrel	45 rue Pline.	Ressources supér. au barème.
Crépé-Damback	31 rue Désiré Verhaeghe.	Ressources supér. au barème.
Daese-Pattheuws	rue Jules Breton, c. Desmotte 27.	Ressources supér. au barème.
Dangremont-Verstiggelen	14 rue de Condé, c. Lenfant 15.	Ressources supér. au barème.
De Geyter- De Keukelaere	rue Monge, c. Vandecastelle 6.	Ressources supér. au barème.
Degez-Helbot	3 place Albert Thomas.	Ressources supér. au barème.
Dejonghe-Legrand	127 rue des Postes.	Ressources supér. au barème.
Dejonghe-Lière	21 rue Mexico.	Ressources supér. au barème.
Delafare-Vangucht	rue d'Arras, c. Gisclon 4.	Ressources supér. au barème.
De Landtsheer-Montaigne	30 rue Paul Lafargue.	Ressources supér. au barème.
Delvallée-Dekampener	236 rue du Fg des Postes.	Ressources supér. au barème.
Demay-Gyselinck	55 rue Désiré Verhaeghe.	Ressources supér. au barème.

Noms	Adresses	Motif du rejet
De Mulder-Dumeignil	167 rue d'Iéna.	Ressources supér. au barème.
Demullier-Detandt	13 parvis Saint-Michel.	Ressources supér. au barème.
De Ruyter-Rypert	56 rue Auguste Comte.	Ressources supér. au barème.
Descamps-Schalckens	23 rue Louis Bergot.	Ressources supér. au barème.
Devynck-Guilliams	22 rue d'Holbach.	Ressources supér. au barème.
D'Hooge-Dhennin	122 bis chemin de Bargues.	Ressources supér. au barème.
Dhulster-Themont	39 boulevard Vauban.	Ressources supér. au barème.
Driège De Wolf	8 rue Degland.	Ressources supér. au barème.
Dubois-Ducatel	59 rue d'Arcole.	Ressources supér. au barème.
Dubus-Longuépée	15 rue Desaix.	Touche A. F., cumul non autorisé.
Ducatel-Opsomer	45 rue Auguste Comte.	Ressources supér. au barème.
Dupont-Clipet	rue Pline. c. Dufaux 3.	Ressources supér. au barème.
Fannoy-Naets	56 rue Désiré Bondues.	Ressources supér. au barème.
Fasquelle-Piesset	24 rue Camille Desmoulins.	Ressources supér. au barème.
Fercot-Alienne	22 rue Beaucourt-Decourchelles.	Ressources supér. au barème.
		Ressources supér. au barème.
Flament-Quintart	100 rue d'Isly.	Ressources supér. au barème.
Fogolin-Gilmet	3 rue Saint-Simon.	Ressources supér. au barème.
Forest-Huglo	162 rue Verhaeren.	Ressources supér. au barème.
Fromentin-Lisson	5 rue Gustave Courbet.	Ressources supér. au barème.
Fortry-Cool	47 rue du Transvaal.	Ressources supér. au barème.
Galliaert-Notter	7 rue d'Eylau.	Ressources supér. au barème.
Gammelin-Fressin	45 rue de Condé.	Ressources supér. au barème.
Geva Raymonde	98 rue d'Isly.	Cumul non autorisé (loi 3 Février 1942).
Gourdin-Lambert	85 rue Balzac.	Ressources supér. au barème.
Guevaer-Gratte	135 rue des Bois Blancs.	Ressources supér. au barème.
Grulois-Carez	68 boulevard Victor Hugo.	Ressources supér. au barème.
Haubertin-Rompteau	7 rue Mexico.	Ressources supér. au barème.
Hédin-Baillet	6 rue Adolphe.	Ressources supér. au barème.
Heudens-Oorlynck	16 rue Verlaine.	Ressources supér. au barème.
Hennart-Roesbèke	78 rue d'Emmerin, c. Sinet 2	Ressources supér. au barème.
Hujeux-Lacaille	13 rue du Général de Wett.	Ressources supér. au barème.
Huon-Lestienne	62 rue Mexico.	Ressources supér. au barème.
Ialenti-Delplanque	17 rue Paul-Louis Courrier.	Ressources supér. au barème.
Jacobs-Yonnet	130 rue Paul Lafargue.	Ressources supér. au barème.
Joseph-Dehier	29 quai Vauban.	Ressources supér. au barème.
Kesteloot-Fobert	21 rue Paul-Louis Courrier.	Ressources supér. au barème.
Kestelyn-Parmentier	28 rue Baudin.	Ressources supér. au barème.
Laleu-Dehaine	35 rue de l'Hôp. St-Roch, c. St-Roch 20.	Ressources supér. au barème.
Laval-Lesage	36 rue Nicolas Leblanc.	Ressources supér. au barème.
Leclère Desbiens	56 rue Casimir Delavigne.	Ressources supér. au barème.
Lemoine-Fourrier	14 rue Victor Renard.	Ressources supér. au barème.
Lenormand-Pillot	103 rue du Marché.	Ressources supér. au barème.
Lepez-Dorchies	32 rue Jules Breton, c. Desmottes.	Ressources supér. au barème.
Lepez-Gousman	18 rue Jules Breton.	Ressources supér. au barème.
Leprince-Bouchery	35 rue Jean sans Peur.	Ressources supér. au barème.
Lesaffre-Santré	128 rue Paul Lafargue, c. Vanthourout.	Ressources supér. au barème.
Lesage-Duthoit	30 rue Fénelon, c. Wallaert 22.	Refuse de fournir attestation.

Noms	Adresses	Motif du rejet
Libault-Sehouten	6 rue Godefroy Cavaignac.	Ressources supér. au barème.
Maléon-Bonnet	46 rue Mexico.	Ressources supér. au barème.
Menez-De Blaere	11 rue du Général de Wett.	Ressources supér. au barème.
Mertens-Delgrange	10 rue de la Tranquillité.	Ressources supér. au barème.
Monté-Mutel	18 rue Denfert Rochereau.	Ressources supér. au barème.
Muselet-Andry	163 rue Colbert.	Ressources supér. au barème.
Parent-Dupire	26 rue Masséna.	Ressources supér. au barème.
Parrez-Rogier	41 rue Auguste Comte.	Ressources supér. au barème.
Poulain-Dernoncourt	16 rue Gobin.	Ressources supér. au barème.
Raux-Lefebvre	16 rue Arago, c. Cormorant.	Ressources supér. au barème.
Rever-Monory	15 rue d'Esquermes, c. Danvers 5.	Ressources supér. au barème.
Riquez-Cousin	49 rue Vergniaud.	Ressources supér. au barème.
Romby-Ramette	71 rue Gantois.	Ressources supér. au barème.
Ronse-Lamaire	64 rue de Condé.	Ressources supér. au barème.
Rypert-Carton	1 rue Paul-Louis Courrier.	Ressources supér. au barème.
Sadone-Talon	90 rue de Douai.	Ressources supér. au barème.
Saladin-Lorguez	62 rue Edouard Doyennette.	Ressources supér. au barème.
Lugez-Valez	52 rue Paul Lafargue.	Famille peu intéressante, ne vivant que de secours.
Sapin-Delacroix	48 rue Désiré Bondues.	Ressources supér. au barème.
Scholaert-Denis	9 rue de Bailleul, 8 c. Pau.	Ressources supér. au barème.
Segers-Vermant	30 rue de Condé.	Ressources supér. au barème.
Seynaeve-Laporte	48 rue Jules Guesde.	Ressources supér. au barème.
Snieinski-Dyzers	18 rue de Wattignies, c. Vanlaton 14.	Ressources supér. au barème.
Sulman-Roman	rue Baudin, c. Parent 6.	Ressources supér. au barème.
Tevilinck-Delobel	96 rue des Sarrazins.	Ressources supér. au barème.
Tossin-Van Lacker	22 rue du Fg des Postes, c. Courtecuisse 7.	Ressources supér. au barème.
Tytgat-Legrand	46 rue de Marquillies.	Ressources supér. au barème.
Vanbrugge-Van Doroselaere	3 rue Auguste Comte.	Ressources supér. au barème.
Vanden Dooren-Duchat	13 rue Paul-Louis Courrier.	Ressources supér. au barème.
Vanderhaegen-Dutordoir	43 rue Désiré Bondues.	Ressources supér. au barème.
Vandervonden-Delemar	36 rue Boucher de Perthes.	Ressources supér. au barème.
Vanhée-Wyffels	43 rue Charles de Muyssart.	Ressources supér. au barème.
Vanhouck-Optomer	57 rue de la Prévoyance.	Ressources supér. au barème.
Van Iseghem-Barbay	163 bis rue Colbert, c. Bohin.	Ressources supér. au barème.
Verbèke-Talon	146 rue du Fg des Postes.	Ressources supér. au barème.
Verdin-Dutrieu	11 rue d'Isly.	Ressources supér. au barème.
Verfaillie-Pamart	71 rue du Marché.	Ressources supér. au barème.
Vieillard-Macrez	40 rue de l'Arbrisseau.	Cumul autorisé seulement dans la limite des A. F.
Vindevogel Van Mullem	10 rue Auguste Comte.	Ressources supér. au barème.
Wattier-Gabillon	31 rue des Stations.	Ressources supér. au barème.
Woestyn-Dompsin	23 rue de Fontenoy.	Ressources supér. au barème.
Wydau-Timmerman	rue Monge 13, c. Debil 1.	Ressources supér. au barème.
Brie née Lecherf	47 rue Lesage-Senault.	Refuse fournir renseignements sur situation.
Noffe Emile	45 rue J.-J. Rousseau.	Ressources incontrôlables.

De plus, nous vous proposons d'émettre un avis favorable au maintien des allocations aux personnes ci-après désignées :

Noms	Adresses	Taux
Thieullet	3 rue des Poissonceaux.	50 frs.
Wante Emilien	24 rue de Flers.	462,50.
Caron née Beutin	61 rue Paul Lafargue.	462,50.
Trédez-Personne	22 rue Buffon.	1.700 frs.

D'autre part, nous vous invitons à proposer d'émettre un avis favorable à l'augmentation du taux des allocations aux personnes ci-après désignées :

Buisine Andréa	89 rue Francisco Ferrer.	Situation inchangée.
Choisez-Patout	4 place aux Oignons.	Situation inchangée.
Gérard Brunaux	14 rue de Bailleul.	Situation inchangée.
Vanhooreebèke-Fremaux	61 rue Saint-André.	Enfants rentrés colonies vacances.

Enfin, nous vous proposons la diminution du taux des allocations aux personnes ci-après désignées :

Fall-Cousin	39 rue d'Angleterre.	Pour ne pas dépasser le taux des A. F.

Ces dossiers seront transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 218

Assistance aux femmes en couches

Loi du 17 Juin 1913

Mes chers Collègues,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 juin 1913 sur l'Assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi.

Nous vous proposons l'admission et l'inscription, dans la première partie de la liste, des personnes dont les noms suivent :

Admissions d'urgence

Baszynski Hélène, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
Baumgertner-Gress Marguerite, 70 rue du Four à Chaux.
Bauweraerts-Chevry Jeanne, 49 rue Pasteur.

Berthe-Messe Suzanne, 41 rue Bernos.
Binet Yvonne, 6 place de l'Arsenal.
Cattiau-Hillebrant Aurélie, 17 rue de Lens, 17 cour St-Michel.
Charlet-Lemaire Germaine, 27 rue de Bellevue.
Collier Eylettens Térésa, 13 rue Auguste Comte.
Colpaert Eglantine, née Musiez, 16 rue Defaucompré.
Cuvillier, née Magnier Yvonne, 89 rue Philippe de Comines.
Decoukeleire Marie-Thérèse, 6 place de Béthune.
Demory-Bergues Simone, 7 rue Francisco Ferrer.
Destombes-Pronier Isabelle, 65 rue de Wazemmes.
Duhamelle-De Taeye Madeleine, 6 rue Adolphe.
Dumont-Muller Félicité, 75 rue du Four à Chaux.
Dutilleul-Wagner Suzanne, 29 rue Eugène Jacquet.
François Betsy, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
Gouman Marie, 3 place aux Oignons.
Hédin-Baillet Laure, 6 rue Adolphe.
Hélin-Variot Violette, 5 rue de Bailleul.
Hennart-Silvain Germaine, 57 rue Christophe Colomb.
Huyghe-Menard Suzanne, 10 rue Philippe de Girard.
Huyghe-Prêtre Alexia, 30 rue Lamartine.
Laniez-Maesen, 241 rue des Postes, cour 3.
Liébart-Dobrecourt Solange, 80 avenue Butin.
Menez-Planquette Roseline, 28 rue Saint-Sauveur.
Mir-Braessens Elise, 127 rue Paul Lafargue.
Moguez née Mernould Jeanne, 30 rue d'Amiens.
Mylle-Dervaux Denise, 10 rue d'Emmerin.
Pamart née Allebrée Marcelle, 60 rue du Faubourg des Postes.
Parmentier-Verheldt Mélanie, 275 boulevard Victor Hugo.
Seynaeve-Laporte Lucienne, 48 rue Jules Guesde.
Sidler-Vandecotte Marie-Louise, 18 rue des Tours.
Sille-Broquet Sophie, 24 rue des Vieux-Murs.
Soubité, née Buchon Victoire, 48 rue Saint-Sauveur.
Soufflet-Oger Léa, 135 rue Nationale.
Tréhout-Kerkove Estelle, 37 rue de Bailleul.
Vaymel-Rosseny Solange, 29 rue Mourmant.
Verbeke-Baron Renée, rue des Vieux-Murs, cour à Fiens 6.
Walbecq Gabrielle, 51 rue du Pôle Nord.

Nous vous proposons d'émettre un avis défavorable aux demandes présentées par les personnes ci-après désignées qui ne réunissent pas les conditions requises pour obtenir le bénéfice de l'Assistance aux femmes en couches :

Bauwens-Frison Hortense, 81 rue Malsence.
Becquart Andrée, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
Becquart Yvonne, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
Beuselinck-Verhaeghe Marcelle, 2 rue de l'Ecole Saint-Louis.

Bled-Simoens Rosalie, rue de Lannoy, cour Bacquet 32.
Bonnez-Michiels Madeleine, 2 rue du Bas Jardin.
Buysschaert-Lecointre Marguerite, 42 rue Bernos.
Carlier-Lecaille Camille, 53 rue Jules Valès.
Chevry née Derocq Simone, 29 rue d'Aboukir.
Cornet-Lemaire Marcelle, 5 rue du Prieuré.
Coussement-Schoelens Suzanne, 213 bis rue Pierre Legrand.
Choquet-Boistel Lucienne, 114 rue du Marais de Lomme.
Daerden-Courtin Marguerite, 13 place Edith Cavell.
Deconinck-Muller Anna, 75 rue Balzac.
Vve Delassus-Blondel Léonie, 12 rue de la Marmora.
De Mulder-Dumoignil Alphonsine, 167 rue d'Iéna.
Dangremont-Wiart Emilienne, 59 rue du Bois d'Annappes.
Deporcq Marguerite, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
Dernoncourt-Brunain Pauline, 4 rue de Bailleul.
Derudder Denise, née Goudez, 46 boulevard des Ecoles.
De Schuyteneer-Lamy Lucienne, 52 rue Fénelon, cour 3.
D'Everlange-Kerrinckx Germaine, 40 bis, rue de l'Hôp. St-Roch.
Dubus-Pruvot Eugénie, 23 rue de Roubaix.
Ducatez-Caron Louise, 50 rue des Stations.
Dupré-Duribreux Jeanne, 22 rue de Jemmapes, cour 19.
Everder-Dussart Lucienne, 3 bis rue des Pénitentes.
Fagel-Crétal Hélène, 17 rue Auguste Comte.
Fresco-Huyghe Gérarda, 118 rue du Buisson.
Glissoux-Defretin Adrienne, 36 rue Arago, cour Montagne 6.
Guatto-Suroy Malvina, 16 rue Bouguereau.
Hendryck-Rampelberg Suzanne, 10 rue Verlaine.
Huyge Adélina, 6 rue du Faisan.
Janssens-Muller Hortense, 33 rue Magenta, cour Stévenard 5,
Jonckière-Soler, 3 rue Malesherbes.
Lamain-Caucheteur Marie, 23 rue Surcouf.
Laurie, née Croizet Raymonde, 19 rue Edouard Vaillant.
Laval-Lesage Germaine, 36 rue Nicolas Leblanc.
Leclercq-Fouache Marguerite, 1 chemin des Vachers.
Lefebvre-Boucquez Marie-Louise, 10 rue de l'Ecole.
Legrand Marcelle, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
Luyten-Demolie Virginie, rue Verhaeren, pav. 6, appart. 194.
Margerin-Aubry Albertine, 44 rue Druelle.
Moncheaux-Férare Georgette, 42 rue Jules Guesde.
Muselet Georgette, 24 rue Beaucourt Decourchelle.
Nonnon-Bardoël Adèle, 356 rue du Faubourg d'Arras.
Parsy-Dutillieux Georgette, 14 rue et imp. Franklin.
Pollet-Brame Malvina, 1 rue des Moulins de Garance.
Rouhart-Lohez Jeanne, 4 rue Pasteur.
Lamperse-Crul Victorine, 67 rue de la Justice.

Sancho-Martreux Lucienne, 60 rue Mexico.
Schittecatte-Hofman Marie-Antoinette, rue Emile Vandenberghe, cour Crusoé 4.
Sulman-Roman Alphonsine, 27 rue Baudin, cour Parent 6.
Vacavant Louise, 7 rue à Claques.
Van Dingenan-Colpaert Adrienne, 248 rue de l'Arbrisseau.
Vandommèle-Chevance Louis, 60 rue Auguste Comte.
Vanthourout-Dessort Adélina, 55 avenue Butin.
Vermandel-Ropital Marthe, 1 rue de Madagascar.
Wattier-Gabillon Marcelle, 31 rue des Stations.

D'autre part, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'inscription dans la seconde partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Cordule Marcelle, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
Dordogne Marie-Louise, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
Joly-Duvivier Noella, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
Lambard Clémence née Cousin, 68 avenue de Bretagne.
Willery-Pruvost Raymond, 9 rue Broca.

Enfin, nous vous proposons d'émettre un avis défavorable à l'inscription dans la seconde partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Duchatel-Morel Odette, 62 rue de la Plaine.
Gillant Louise, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
Mullier-Carels Gabrielle, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
Tartare Louise, 251 rue du Faubourg de Roubaix.

Ces dossiers seront transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 219
—
Assistance médicale gratuite
—
Loi du 14 Juillet 1893
—

Mes chers Collègues,

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance Médicale gratuite les personnes suivantes présentant les conditions requises par la loi, conformément à la liste établie par le Bureau d'Assistance.

Indigents et Assurés sociaux indigents

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisses	Numéros
Eeckoutte Madeleine	196 boulevard Montebello	Nord		
Delesalle Ginette	19 rue Marais	Mre Justice		
Deridder René	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Dronel Yvonne	129 rue de Paris	Etat		
Janik Louis	Saint-Aybert	Nord		
Janssen Romain	54 rue Saint-Sauveur	Nord		
Lemaire Palmyre	Hellemmes	Nord		
Meurois Louis	5 rue Charles de Muyssaert	P.-de-C.		
Nevejans Julia	116 rue Gustave Delory	Nord	Départ.	19.590402.7
Noiret Arthur	Escaudain	Nord		
Pedraô José	Wasquehal	Nord	La Famille	21-5901257-2
Peuza Angelo	Hellemmes	Nord	Départ.	93-5905123-1
Pollet Roger	Lambersart	Nord	La Famille	16-5900153-8
Pottié Julienne	301 rue Pierre Legrand	Nord	La Famille	22-5913220-1
Poutrain Yvonne	Rue Malsence, cité Lys	Nord		
Renard Henri	Saint-André	Nord	Départ.	20-5910565-5
Rommens Raymond	Rue Stéphenson, c. Gras	Nord	Départ.	10-5906794-1
Saniez André	Rue de l'Alma 18	P.-de-C.	Départ.	14-6201810-1
Schapman Gérard	s. d. f.	Nord		
Soudan Noël	Mons-en-Barœul	Nord		
Sannier Yvonne	9 rue Broca	Nord	La Flandre	14-5903175-8
Swynghedauw Paul	s. d. f.	Nord		
Tardy Emilie	95 rue d'Esquermes	Nord	Départ.	95-5931334-2
Tardy Albert	95 rue d'Esquermes	Nord	(le père)	
Tardy Louis	95 rue d'Esquermes	Nord	(le père)	
Vandaele Emélie	Prémesques	Nord	Int-e	
Vanderhulst Roger	Lezennes	Nord	Intlle	92-5902489-6
Vanneste Marguerite	99 rue Saint-Sauvur	Nord		
Verbeke Charles	35 rue de La Bassée	Nord		
Verdegem Josiane	Fâches-Thumesnil	Nord		
Verdin Jean	95 rue d'Esquermes	Nord	Interplle	10-5906819-10
Villette Alfred	Ascq	Nord		
Vlamynck Célestin	La Madeleine	Nord	Interplle	00-5907694-4
Wacquet Henri	La Madeleine	Nord	Départ.	01-6200651-8
Witezack Edwige	137 rue Gustave Delory	Nord		
Agneray Albert	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Baelde Marcel	s. d. f.	Nord		
Baron Robert	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Benoit Robert	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Bernier Edouard	1 rue des Poissonceaux	Mre Justice		24-5990930-6
Billeau Ferdinand	2 rue d'Oran	Nord		
Blanc Théodore	s. d. f.	Nord		
Bonnard Solange	2 rue d'Antin	Seine		
Bouchilven Germaine	11 rue du Soleil Levant	S.-et-O.		
Bouquerel Marcel	1 rue des Poissonceaux	Mre Justice		
Brams Marguerite	Ascq	Nord		
Carpentier André	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Cusseau Georgette	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Darras Marcel	Hellemmes	Nord		
Debarledue Jeanne	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Decock J.-Bte	32 rue d'Arcole	Nord	La Famille Roubaix	70-5902984-2

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisses	Numéros
Decoster Maurice	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Decrucq Renelde	16 rue Marais	Mre Justice		
Dedourge René	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Dejaeghere Renée	13 rue du Moulin	Nord	Int. Lille	14-5906276-5
Delattre Pierre	8 rue Pharaon de Winter	Mre Justice	Int. Calais	12-6201390-3
Delobel Pierre	8 rue Pharaon de Winter	Mre Justice		
Delobel Odette	Ronchin	Nord	SNCS Paris	
Dentier Albert	Hellemmes	Nord		
Dereuck Adolphine	Rue de l'Alma, c. Dubrulle	P.-de-C.		
Desmarquoy Valentine	Marcq-en-Barœul	Nord	?	20-5996091-9
Desort Jules	1 rue des Poissonceaux	Mre Justice		
Deweulf Martial	202 rue de Paris	Nord	Dép. Lille	12-5914319-3
Ducrocq Danielle	Lambersart	P.-de-C.		
Dufresne Gaston	54 rue Fénelon	Etat		
Dulaquais Hippolyte	22 rue Saint-Gabriel	P.-de-C.		
Duvivier Noelle	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.		
Fouquet René	99 rue Saint-Sauveur	Mre Justice	Agricole Lille	24-5990683-12
Fierri Georges	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Fiévet Yvonne	Lomme	Nord	Le Travail	09-5900836-7
Gamblin Marguerite	12 place Simon-Vollant	Nord		
Gaudréau Marie J.	18 rue Marais	Mre Justice		
Gelaude Norbert	42 r. du Pont du Lion d'Or	Nord	Dép. Lille	25-5915854-2
Gilbert Marie	224 rue de Paris	Nord		
Giorgetti Rosa	5 rue Fabricy	Nord	Dép. Lille	12-5924226-1
Goubelle Julien	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Guillez Marie-Jeanne	s. d. f.	Nord		
Habif Victoria	31 rue de Paris	Seine	?	19-7551993-10
Hamey Walbacq	Rue d'Esquermes	Nord		
Haudeguond Laurence	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Hazebrouck Léon	s. d. f.	Nord		
Hemery Marcelle	33 rue Gustave Delory	Allier		
Herbaut Henri	Rue de Lannoy	Mut. Calais		19-6204081-12
Hick Paul	176 rue d'Isly	Nord	Dép. Lille	20-8680167-1
Huet Guy	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Kozak Zawdonia	Merignies	Nord	Agricole Lille	05-5990372-5
Laffineur Raymonde	8 rue Pharaon de Winter	Mre Justice		
Laget Maurice	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Lanchantint Fernand	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Lattauzi Marceline	28 ter rue Saint-Sauveur	Nord		
Leclercq Charles	Bachy	Nord		
Leclercq Fernande	Loos	P.-de-C.		
Lecomte Yvonne	Berck-sur-Mer	P.-de-C.	Dép. Lille	?
Lefebvre Alphonse	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Lefebvre André	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Lemoine Irma	45 rue Duhem	P.-de-C.	Dép. Lille	22-5912081-1
Leroy Françoise	Rue Pharaon de Winter	Mre Justice		
Liegey Guy	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Loyer Alphonsine	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Lucas Daniel	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.	Int. Douai	19.5917323-12
Magonet Jean	21 rue de Courtrai	Mre Justice	?	25.5990854-7
Malbranque Michel	1 rue ds Poissonceaux	Mre Justice		
Marescaux Ursule	8 rue des Brigittines	Nord		
Margerat Lelong	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Massy Blanche	9 rue des Robleds	Nord		

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisses	Numéros
Merlier Maurice	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Mlynarczyk Marianna	s. d. f.	Nord	Agricole Lille	04-5990508-5
Moreaux André	18 rue de la Vignette	Etat		
Morelli Paul	s. d. f.	Etat		
Mortier André	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Mouchon Marcelle	21 rue d'Antin	P.-de-C.		
Moutier Andréa	8 rue Pharaon de Winter	Mre Justice		
Neslany Roger	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Peels Denise	8 rue Pharaon de Winter	Mre Justice		
Petyt Jeanne	Ronchin	Nord	Mutualité Lille	16-5913045-7
Pierre Thérèse	Tourcoing	Nord	Dép. Lille	18-5902611-2
Pierru Georges	1 rue des Poissonceaux	Mre Justice		
Platel Raymond	21 rue de Courtrai			
Pokrzywa Aniéla	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	Agricole Lille	13-8071524-11
Quevilly Gustave	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Ringot Lucienne	Rue Pharaon de Winter	P.-d-C.		
Ringuet Claude	Ascq	Nord		
Rioux André	36 rue d'Eylau	Nord	Comptoir d'Escompte, Lille	14-5901357-1
Robiquet Georgette	8 rue Pharaon de Winter	Mre Justice		
Rousselet Noëlla	2 rue d'Antin	Oise		
Sanniez André	18 rue de l'Alma	P.-de-C.	Dép. Lille	14-6201810-10
Saurez Victor	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Scherier Michel	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Simon Paul	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Spadlinska Clara	Ostricourt	Nord		
Stenkerque Denise	s. d. f.	P.-de-C.		
Storme Domitilde	117 rue Gustave Delory	Etat		
Sulmon Paul	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Sury Auguste	Ronchin	Nord		
Thellier Dechy	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Théry Georgette	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.		
Thieullet Jean	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Vanhove Augustin	Houplines	Nord		
Vankemberg Janine	Avenue de Dunkerque, cité Maximilien 3	Nord	Dép. Lille	25-5903480-6
Vanufel Camille	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Verdier Catherine	Fâches-Thumesnil	Nord	?	
Verhaeghe Georgette	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.		21-6202752-4
Watel Yolande	8 rue Pharaon de Winter	Mre Justice		
Ziglowski Bronislowa	251 rue du Fg de Roubaix	Etat		
Zimmerman Marie	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.	Dép. Lille	01-6204590-3
Wozniak Maria	Illies	P.-de-C.		
Bondue Serge	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Boulain Marie	Houplines	Nord	Intlle Armentières	12-5913020-7
Declercq Léonie	Boulevard Victor Hugo 70	P.-de-C.		
Demay Roger	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Departerre Margot	7 rue de la Plaine	P.-de-C.		
Deroo Etienne	Templemars	Nord	Le Travail	03-5907029-8
Desmidt Jules	41 rue Van Dyck	Etat		
Deweulf Serge	202 rue de Paris	Dunkerque	Dép. Lille	12-5914319-3
D'Hooge Monique	La Madeleine	P.-de-C.	Interplle Lille	01-5905136-1
Diette Joseph	Hellemmes	Nord		

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisses	Numéros
Edouard Jean	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Francois Lucien	Lambersart	Nord		
Gaillard Yvonne	5 rue du Molinel	Nord		
Gombert Michel	Rosendaël	Nord	La Flandre Dunkerque	10-590856-2
Hoffmann J. B.	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Kanstek Guy	95 rue d'Esquermes	Nord		
Lardillier Raymonde	11 rue Pharaon de Winter	Mre Justice		
Lefebvre Bernard	6 rue Paul Bert	Nord	Intlle Lille	10.5919255-11
Legrand Claude	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Legrand Bernadette	95 rue d'Esquermes	Nord		
Lenoir Josiane	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Lucas Daniel	251 rue du Fg de Roubaix	Mre Justice	Intlle Douai	19.5917323-12
Marit Emile	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Many Florent	59 rue Coustou	Nord	Dép. Lille	11-5901677-10
Moreaux André	18 rue de la Vignette	Mre Justice		
Namecke Claire	Saint-Pol-sur-Mer	Etat		
Norbert Raymond	23 rue de la Vignette	Nord	La Prévoyance Tramways de Lille	
Orlandi Pierre	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Pagniez Joseph	95 rue d'Esquermes	Nord		
Rinaldi Angela	102 boulevard de la Liberté	Nord	La Famille Roubaix	22-5907889-12
Sterkman Gaston	21 rue de Courtrai	Mre Justice		
Vallon Marc	21 rue de Courtrai	Nord		
Vermeulen Ginette	Marcq-en-Barœul	Nord		

Ces dossiers seront transmis à la Commission Cantonale pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 220
—
Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables
—
Loi du 14 Juillet 1905
—
Assistance à domicile
—

Mes chers Collègues,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées par le Bureau d'Assistance

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Vve Bataille-Masson Marthe..	63 rue de la Plaine.	100 + 60, 25 Juin 1942.
Vve Behaeghel-Clerquin Pauline	rue Canrobert, 2 c. Pruron.	20 + 60, 25 Juillet 1942.
Vve Billeau-Levasseur Léontine	rue du Fg de Béthune, c. Thomas 14.	Rejet, pas incurable.
Vve Bondues - Dewaegenacker Rosalie	rue de la Justice, c. Seynaeve 24.	Rejet, enfants peuvent aider.
Vve Boutelière-Mouton Rachel	40 rue Roland.	65 + 60, 1er Juin 1942.
Vve Bucquet-Denuctière Madeleine	69 rue Turgot.	Rejet, pas incurable.
Vve Caron-Audin Marguerite	44 rue des Trois Mollettes.	100 + 60. 8 Mai 1942.
Vve Cattelyn-Asselberghs Anna	16 rue Longueil.	29 + 60, 25 Juillet 1942.
Vve Cauwels-Vanderkalen Marie	14 rue du Chaufour.	Augm. de 33 à 40 + 60.
Cervière Jean	19 rue d'Iéna.	40, 16 Juin 1942.
Cnudde Ernest	5 rue Beaucourt-Decourchelles.	100 + 60. 10 Août 1942.
Compagnie Auguste	243 rue d'Arras.	100 + 60, 29 Mai 1942.
Vve Corbu-Vandriessche Cécile	5 rue des Bouchers.	84 + 60, 18 Avril 1942.
Coureur Gustave	9 rue des Jardins Caulier.	Rejet, pas 15 ans de résidence.
Vve Coursier-Delessue Augustin	1 rue Edouard Delesalle.	Rejet, le beau-fils peut aider.
Daubigny Octave	6 rue du Bois St-Sauveur.	100 + 60, 9 Juin 1942.
De Backer Francismo	89 boulevard de Strasbourg.	Rejet, pas incurable.
Debras-Malotte Herminie	28 rue du Croquet.	Rejet, touche l'A. M.
Vve Deleporte-Debruyne Marie-Louise	204 rue d'Artois.	Rejet, touche pens. veuve de guerre.
Vve De Nève-Schaeverbèke Léonie	67 rue de la Justice.	50 + 60, 29 Mai 1942.
Vve De Paermentier-Delannoy Berthe	23 rue des Sarrazins.	Rejet, enf. peuvent aider.
Detroy Angèle	49 rue Béranger.	40 + 60, 1er Août 1942.
Dewaele-Vandercruyssens Valentine	rue des Postes, c. des Jardins 19.	Rejet, pas incurable.
Vve De Wolf Maertens Stéphan.	rue de Bailleul, c. Pottié 4.	100 + 60, 22 Avril 1942.
Dron-Sauvage Anaïs	33 rue de Jemmapes.	100 + 60, 1er Mai 1942.
D'Hondt Jacques	67 rue de la Justice.	100 + 60, 29 Mai 1942.
Dizy Gabrielle	35 rue Mourmant.	Radiation.
Dubois Paulin	9 bis rue Louis Bergot.	100 + 60, 8 Août 1942.
Duquenne Charles	7 place Catinat.	100 + 60, 21 Mai 1942.
Duquenne-Lebon Julienne	7 place Catinat.	100 + 60, 21 Mai 1942.
Duval Emile	20 rue Luther.	Rejet, ress. suffis.
Duval-Lamblin Louise	20 rue Luther.	Rejet, pas incurable.
Vve Flahaut-Bidault Eva	51 rue Gustave Delory.	70 +60, 12 Mars 1942.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Vve Gadeyne-Blondeele Rosalie	6 rue de l'Hôpital St-Roch.	Rejet, enf. peuvent aider.
Guillemin-Halluin Emma	3 rue Allard Dugauquier.	Rejet, refuse de faire connaître sa situation.
Harlé Denise	19 rue des Girondins.	100 + 60, 4 Mai 1942.
Vve Hazebrouck-Couppé Angèle	14 rue Boucher de Perthes.	40, 1er Juin 1942.
Vve Henquez-Vétu Georgina	2 place Wicart.	Rejet, pas incurable et gagne sa vie.
Hugot-Dewetter Julie	rue Léonard Danel, c. Vacher 8.	80 + 60, 21 Février 1942.
Huleux Françoise	131 rue Royale.	100 + 60, 4 Juin 1942.
Keneut-Depoil Gabrielle	17 rue du Sabot.	Rejet, est aidée par un enfant.
Lagache Henri	151 rue Saint-Luc.	Rejet, touche l'A. M.
Lamarche-Claeys Jeanne	3 rue d'Angleterre.	Rejet, salaire du mari.
Lamotte Rosalie	2 rue Defaucompret.	Taux maintenu.
Lecocq Gustave	19 boulevard du Maréchal Vaillant.	Rejet, pas incurable.
Lefebvre-Brocart Lucette	55 rue de Wazemmes.	100 + 60, 29 Juillet 1942.
Lemaire-Quiquemberg Juliette	180 rue du Fg de Douai.	50 + 60, 12 Juillet 1942.
Lenterik Jeanne	97 rue de Jemmapes.	Rejet, touche R. V. T.
Vve Loiset-Moussin Marie	64 cité Philanthropique.	20 + 60, 4 Août 1942.
Meaux Joséphine	458 bis rue du Fg d'Arras.	100 + 60, 23 Juillet 1942.
Mercier Andrée	4 rue du Palais de Justice.	60 + 60, 23 Avril 1942.
Vve Mignot-Carlier Angélique	11 rue Eugène Jacquet.	Rejet, touche pens. veuve de guerre.
Mille Florimond	38 rue de Brigode.	100 + 60, 17 Juillet 1942.
Moutier-Doignies Marie	6 rue de Saint-Quentin.	90 + 60, 29 Juin 1942.
Nockaerts Jean-Baptiste	15 rue d'Alger.	Rejet, touche R. V. T.
Nockaerts-Dubocage Adèle	15 rue d'Alger.	60, 23 Mars 1942.
Ostyn-Vergote Irma	85 rue des Bois Blancs.	40 + 60, 1er Mai 1942.
Vve Panier Monbaillin Marie.	165 rue de Rivoli.	50, 4 Mai 1942.
Planchon Henri	32 rue Gobin.	100 + 60, 24 Juillet 1942.
Poupaert Julie	194 boulevard Victor Hugo.	100 + 60, 15 Juillet 1942.
Vve Raux-Danel Joséphine	17 rue Désiré Bondues.	50 + 60, 9 Juin 1942.
Renoncourt Edgard	73 quai de l'Ouest.	40 + 60, 1er Mai 1942.
Vve Reynaert-Lacheret Marie-Claire	68 rue Balzac.	Rejet, le fils peut aider.
Richard Jules	rue Mirabeau, c. André 7.	Rejet, touche R. V. T.
Ruguet-Cabaye Maria	27 rue de la Vignette.	30 + 60, 1er Avril 1942.
Rombaux Marguerite	1 rue Saint-Eloi.	Rejet, pas incurable.
Rummens Jeanne	18 rue Lherminez.	100 + 60, 25 Juillet 1942.
Selebosse-Donck Cécile	27 bis rue Saint-Bernard.	20 + 60, 23 Juin 1942.
Vve Seys-Van der Bruggen	145 rue de Rivoli.	65 + 60, 15 Mai 1942.
Vve Suroy-Duflot Pauline	20 avenue de la Roseraie.	Rejet, ress. suff.
Thomas Germaine	102 rue des Meuniers.	Augm. de 84 à 100 + 60.
Tonneau Alphonse	36 rue d'Iéna.	Rejet, touche A. M.
Vve Turotte-Bouckaert Marie-Thérèse	4 bis rue de Trévise.	Dim. de 70 à 32 + 60.
Vve Vandaele-Lacante Elise	46 rue de la Monnaie.	Rejet, ress. suff.
Vve Vandenberghe - Dewetter Jeannette	14 quai de l'Ouest.	90 + 60, 19 Juin 1942.
Vandenbossche-Delhaye Modeste	18 rue des Pivoines.	Rejet, mari salarié.
Vande Putte-Demoor Philomène	15 rue de Condé.	80 + 60, 28 Juillet 1942.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Vve Vanhaezebrouck - Maniez Célina	120 rue du Fg des Postes.	Rejet, les enfants peuvent aider.
Vanhoutte Georgette	3 place Catinat.	65 + 60, 17 Juillet 1942.
Van Laethem Hippolyte	83 rue Jules-Guesde.	20 + 60, 1er Juin 1942.
Verbeert Maria	rue de Condé, cité Lenfant 1.	100 + 60, 28 Juillet 1942.
Vossart Henri	46 rue du Fg de Béthune.	20 + 60, 7 Juin 1942.

Ces dossiers seront transmis à la Commission cantonale pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 221

Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables

Loi du 14 Juillet 1905

Hospitalisation

Mes chers Collègues,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées par le Bureau d'Assistance.

Noms	Domiciles
Belet Joséphine	119 rue Jules Guesde.
Brunix Louis	57 rue Druelle.
Claudin Léonie	12 rue des Bateliers.
Coget Louis	rue de la Justice, c. des Jardins 61.
Corbisez Vve née Heindrickx	14 rue d'Ath.
Deraedt André	62 rue des Meuniers.
Deswaens Vve née Planquart	10 rue Brasseur.
De Waele-Martens	La Madeleine, rue Jeanne Maillotte.
Divay Vve née Delecourt	Haubourdin, rue de la Cantraine 87.
Dumont Alcide	125 rue de Lannoy.
Flon Vve née Kinnoot	230 rue des Postes.
Jombart Eugénie	13 rue Fémy.
Jonvel Joseph	2 place Antoine Tacq.
Kerkhofe Vve née Sergera	54 rue d'Arcole.
Lambert Fernand	150 rue Gustave Delory.
Lecat Victor	22 rue Montaigne.
Lequien Georges	32 rue Jules Guesde.
Lootens Aloïs	26 rue du Croquet.
Montpellaz née Nole	165 rue des Stations.
Olive Sophie	51 rue Auguste Comte.
Petit née Desmons	56 rue Malakoff.
Peyreron Elisabeth	46 rue Pascal.
Prévost Vve née Catteau	30 rue du Ballon.
Quentin Vve née Soubricas	11 rue de la Baignerie.
Rogez née Candas	19 rue Fombelle.
Saluweyn François	23 rue Paul Lafargue.

Noms	Domiciles
Sommet René	9 rue Frédéric Mottez.
Tanghe Charles	rue des Postes, c. des Postes.
Tirmarche Maria	147 boulevard Montebello.
Vandenhende Victor	237 rue du Faubourg de Roubaix.
Vanhoutte Georges	3 place Catinat.
Vaquet Désiré	16 rue Malakoff.
Vaquet née Marquant	16 rue Malakoff.
Asile des Cinq-Plaies	
Ghequière Marguerite	291 boulevard Victor Hugo.
Denis Vve née Coutelet	280 rue Nationale.
Dhermy Félicie	291 boulevard Victor Hugo.
Demarque Bertha	291 boulevard Victor Hugo.

Ces dossiers seront transmis à la Commission cantonale pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 222

Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables

Loi du 14 Juillet 1905

Allocations complémentaires

Mes chers Collègues,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, relatives à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées par le Bureau d'Assistance.

Admissions

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 :

Cnudde Ernest, rue Beaucourt-Decourchelles 5.
De Vrièze née Leprêtre, rue Masséna 91.
Huleux Françoise, rue Royale 131.
Moutiez née Doignies, rue de Saint-Quentin 6.
Richard Jules, rue Mirabeau 7, cour André.
Selebosse née Donck, rue Saint-Bernard 27 bis.
Seroux Vve née Viteux, rue de Gand 54.
Vienne Vve née Vandercruyssen, rue des Arts 55.

Avis défavorables

Coureur Yvonne, rue des Jardins Caulier 9.
Lentéritk Jeanne, rue de Jemmapes 97.

Ces dossiers seront transmis à la Commission Départementale pour décision.

Adopté.

La séance est levée à 19 h. 30.

M. le Maire	M. Bertrand	M. Cheradame	M. Coulon
		Excusé	
M. Delemer	M. le Chanoine Détrez	M. Godinot	M. Goudaert
Excusé	L. Détrez		Excusé
M. Gombert	M. Le Blan	M. le Doyen Leclercq	M. Lelen
Mme Lespagnol	M. Libert	M. Marié	Melle Pottier
			Excusé
M. Raoust	M. Sergeant	M. Zilge	M. Zorcq
		Excusé	Excusé
M. Zreels	M. Willems		
	Excusé		
			Conseil Municipal — Séance du 7 décembre 1942